

Emmanuel Filhol
Université de Bordeaux 1
Centre de Recherches *Épistémé*

**L'internement et la déportation de Tsiganes français
sous l'Occupation : Mérignac-Poitiers-Sachsenhausen, 1940-1945**

(Texte paru dans la *Revue d'histoire de la Shoah*, sept.-déc. 2000, n° 170, p. 136-182)

Mérignac

La famille Hoffmann, Manouches français sédentarisés et voyageurs à la fois, d'origine allemande, vit en Gironde depuis plusieurs générations. Toto Hoffmann a douze ans lorsque lui, son frère (Sylvain), ses quatre sœurs (Famillou, Carmen, Jeanne, Raymonde) et ses parents (Michel, Adèle), installés à Gujan-Mestras, sont arrêtés par les Allemands en octobre 1940 avec l'aide de la police française, puis conduits au camp de Mérignac. Le 2 décembre 1940, il fait partie du deuxième convoi¹ qui achemine 217 internés tziganes du camp de Mérignac vers Poitiers, dans la région de Civray, où les nomades se voient provisoirement assignés à résidence, avant d'être regroupés au camp de la route de Limoges à Poitiers.

Selon des documents conservés aux archives départementales de la Gironde², le camp de Mérignac Beaudésert, ouvert sur la demande de l'occupant, fonctionne à partir du 17 novembre 1940.

Le 25 octobre 1940, le commandant Wagner de la Feldkommandatur 529 écrit au préfet de la Gironde :

“ (...) le chef de l'Administration Militaire en France a prescrit que les Bohémiens séjournant dans les territoires occupés soient conduits dans un Camp de Concentration sous la surveillance des forces de police française et qu'il soit formellement interdit aux bohémiens de passer la ligne de démarcation du territoire non occupé. Je vous prie donc de rassembler dans un Camp et ce jusqu'au 31-10-1940 tous les bohémiens se trouvant dans votre département pour les faire garder par vos forces de police. Jusqu'au 1-11 me faire connaître les mesures prises avec dépôt du règlement du camp et des dispositions du Camp. Simultanément il faudra indiquer :

- 1° - Si et où un camp de bohémiens a été installé.
- 2° - L'importance de l'effectif du camp.

1 Dans le convoi de la veille, 104 Tsiganes étaient transférés en Indre-et-Loire, au camp de la Morellerie. D. Peschanski parle de “ 105 sur la liste dressée au 1er décembre 1940 ” (in *Les Tsiganes en France 1939-1946*, p. 42; pour la source, arch. dép. de l'Indre-et-Loire, 120W 6, p. 118, note 47).

2 Je remercie Jean-Pierre Bériac, archiviste aux archives départementales de la Gironde; grâce à lui, j'ai pu retrouver des documents sur le camp de Mérignac Beaudésert, ce qui m'a permis d'éclairer le témoignage de Toto Hoffmann à partir de sources inédites.

3° - Quelles possibilités complémentaires d'occupation existent encore ”³.

L'arrêté préfectoral, promulgué deux semaines après, déclare dans son article premier :

“ Il est créé dans la commune de Mérignac, au lieu dit “ Beau-désert ”, un camp destiné à recevoir tous les nomades sans exception de la Gironde ”⁴.

Notons que plus de la moitié des nomades internés à Mérignac, 184 exactement, figurent sur une liste, comprenant les rubriques “ numéros de carnets anthropométriques collectifs et de notices individuelles, numéros des plaques de voitures, type de voitures dont ils sont détenteurs, noms et prénoms, dates et lieux de naissance, proposition de fixation de résidence ”⁵, établie le 20 mai 1940. Le commissaire divisionnaire de la police mobile Querillac, interrogé par le préfet sur le nombre de nomades vivant en Gironde, faisait savoir le mois précédent qu'il évaluait à “ 15 familles ou tribus, les nomades en circulation dans le département ”. En plus, ajoutait-il, “ on peut estimer à 50 environ le nombre des nomades isolés, ce qui porterait le chiffre à 250 ”⁶. Pour permettre l'application des “ mesures de contrôle ” prévues par la circulaire du 29 avril 1940, le préfet transmettait alors l'ordre au chef d'escadron, commandant la gendarmerie à Bordeaux, de répertorier les nomades du département : “ Vous voudrez bien vous mettre en relation avec M. le Commissaire Divisionnaire Chef de la 7ème Brigade de Police Mobile pour m'adresser dans le plus bref délai, l'état des nomades actuellement sur le territoire du département qui doivent être astreints à y séjourner, en indiquant leur identité, la composition des groupes, les numéros des carnets collectifs ou anthropométriques et des plaques de contrôle spécial des voitures dont ils sont détenteurs, avec toutes propositions utiles pour me permettre de prendre les arrêtés nécessaires ” quant à la fixation de leur résidence ”⁷.

Camp de Mérignac, fin oct.-début nov. 1941

(Centre de Documentation Juive Contemporaine, II II-80, Paris. Archives départementales de la Gironde)

Au camp de Mérignac, le nombre des Tsiganes, répartis en quinze groupes, varie entre 297 et 321 personnes, dont 143 enfants de moins de treize ans, ce qui représente à peu près 43% de l'effectif total. Ce camp, bien que dissous début décembre 1940, fera par la suite, au cours du même mois, l'objet de travaux d'aménagement : construction de nouveaux baraquements, éclairage étendu à l'ensemble des bâtiments, réfection d'un belvédère pour y exercer une surveillance générale, renforcement de la clôture, tous ces travaux permettant, selon les termes du chef de division Merville, fonctionnaire zélé à la préfecture de Bordeaux, “ si le besoin s'en fait sentir, une concentration immédiate et importante d'individus indésirables ”, autrement dit “ l'internement de communistes, de repris de justice, d'étrangers indésirables, d'Espagnols rouges, etc..... ”⁸.

3 Arch. dép. de la Gironde, 71 W Vrac 670 : *Rapport de Merville, Chef de Division sur la dissolution du Camp des Nomades*.

4 AD Gironde, 58 W 82 : *Nomades et Forains. Instructions 1940-1967*.

5 AD Gironde, 58 W 84 : *Recensement des nomades 1940*.

6 AD Gironde, 58 W 82, Communication téléphonique de M. Querillac, Commissaire Divisionnaire de la Police Mobile, le 19 avril 1940.

7 AD Gironde, 58 W 82, Le Conseiller de Préfecture délégué, Bordeaux, le 4 mai 1940.

8 AD Gironde, 71 W Vrac 670, le 19 décembre 1940. On appréciera tout ce que renferment les points de suspension utilisés par ce fonctionnaire de préfecture.

Le témoignage de Toto Hoffmann retrace différents épisodes vécus à Beaudésert, en particulier l'arrivée et le départ vers Poitiers, mais aussi des faits touchant aux conditions de la vie quotidienne dans ce camp, à son organisation matérielle. Je ne suis malheureusement pas en mesure d'y inscrire la singularité énonciative de celui qui, comme d'autres témoins mentionnés plus loin, par le ton de la voix, par les silences, le regard ou les gestes⁹, donne à entendre de façon saisissante sur l'expérience propre à son internement l'incomplétude de ce qu'il peut dire¹⁰.

« Au camp de Mérignac, il y avait beaucoup de grandes familles »

“ En octobre 1940 nous avons une petite maisonnette chemin du Fin à Gujan-Mestras. C'est là que les Allemands avec la police française vinrent nous chercher à notre domicile, mon père exerçait alors sa profession de marchands de chevaux. De là ils nous escortaient jusqu'à Bordeaux Beaudésert, dans un camp qui était encore en construction. Nous étions à côté d'un camp allemand. Quand il y avait des alertes, les avions alliés lançaient des fusées éclairantes pour voir où se trouvait l'ennemi. Nous étions dans les tranchées que tous les hommes valides avaient creusées pour nous mettre à l'abri. Bien entendu, c'était là le seul abri que nous avions, et le tablier de ma mère qui nous couvrait comme une mère poule¹¹. Dès l'alerte terminée, nous allions dans nos caravanes, ceux qui n'en avaient pas allaient dans des baraquements, avec de la paille, à l'intérieur, pour dormir¹². Je ne me rappelle plus bien combien de temps, de jours, nous sommes restés dans ce premier camp, qui était d'ailleurs gardé par des civils, c'est-à-dire par des Français qui collaboraient avec l'ennemi.

Parmi ces gardiens, il y avait un bureau de gendarmerie française qui commandait les gardiens civils¹³ et ceux-ci nous maltraitaient parfois, ils ne regardaient pas l'âge, même sur des vieillards et les enfants.

9 Ces marques ponctuant les paroles des témoins, si lourdes d'émotion, ont dû atteindre vivement tous ceux et celles, enfants et adultes, qui pendant les enregistrements venaient des maisons ou caravanes voisines pour écouter dans un recueillement impressionnant ce qui ne leur avait peut-être été jamais dit par les anciens (Toto Hoffmann : « Pour moi ça fait loin quand même, je me rappelle bien des choses... s'il y avait eu...ça aurait dû être raconté avant par les vieux »).

10 Les pages concernant le témoignage de Toto Hoffmann ont fait l'objet d'une communication, *Les Tsiganes dans les camps sous l'Occupation : témoignage d'un Manouche interné à Mérignac Beaudésert*, colloque du CERHIM (Centre Régional d'Histoire de la Mémoire de la Déportation et de la France de Vichy) dirigé par Paul Lévy, *La vie quotidienne en France sous l'Occupation*, Confolens, 22-23 octobre 1999, Actes à paraître au Printemps 2000.

11 L'inspecteur auxiliaire de police spéciale Macq, gestionnaire du camp, évoque l'épisode en ces termes :

“ 4h - 30 Bombardement par les Anglais de l'aérodrome de Mérignac situé à 1 km 800 du camp. Un peu de panique chez les femmes et enfants; éclats de D.C.A. sur le camp sans occasionner d'accidents. A la suite de cet incident, chaque groupe effectuera, dès aujourd'hui, une tranchée abri ” (AD Gironde, 58 W 82 : *Rapports du Directeur du Camp*, le 23 novembre 1940).

12 La majorité des familles internées à Beaudésert dorment à l'intérieur de leurs roulottes. A l'exception de plusieurs d'entre elles, soit 80 personnes, sans roulottes, regroupées dans une demi baraque et pour certaines, faute de place, hébergées temporairement chez les premières. Les trois baraques supplémentaires, destinées à les accueillir, ne seront construites qu'après le départ des nomades : “ seule une demi baraque est achevée et 30 roulottes sont dans le camp ” (AD Gironde, *ibid.*, Rapport du 7 décembre 1940).

13 Outre le directeur du camp Macq et son adjoint Lecointe, le personnel de surveillance est composé d'un adjudant de gendarmerie et d'un détachement de trois gendarmes.

Au camp de Mérignac, il y avait beaucoup de grandes familles. Nous, on était une famille de huit personnes, avec mon père et ma mère. Il y avait les Winterstein, ils étaient je ne sais pas combien... les Helfrick... on se connaissait avant d'être internés. Il y avait encore des familles, les Weiss, les Bauer¹⁴... je ne m'en rappelle plus, c'est-à-dire je connais leurs noms en Manouche, c'était les Draka, et puis les Rono, lui et sa femme, ils sont morts dans les camps ”.

Ces faits, consignés voici peu de temps sur un cahier par M. Hoffmann, appellent aussi d'autres souvenirs : “ Le matin, à Beaudésert, il y avait l'appel par famille... là c'était des Français, vraiment des Français... je crois que le camp était fermé mais je peux pas vous dire, ça devait être fermé ”.

Bien que la clôture du camp ait été posée le jour du départ des nomades, non pour leur épargner un enfermement trop visible mais pour des raisons à la fois financières et liées au manque d'organisation préalable dans les travaux d'aménagement, l'internement avec ses règles d'interdictions et de contrôles réguliers n'en demeure pas moins ce qu'ils doivent subir. L'intitulé et le contenu des articles du *Règlement* sont à ce sujet explicites :

“ Article 1er - (Discipline)

Il est interdit de sortir du camp; toute tentative d'évasion sera sanctionnée vigoureusement. (...).

Des contrôles inopinés auront lieu dans le courant de la journée et de la nuit.

Tous les feux devront être éteints, dès le coucher du soleil. Les discussions seront interdites¹⁵.

Il sera choisi par tribu, une personne qui sera rendue responsable de l'ordre dans la tribu¹⁶.

(...)

Article 3. - (Surveillance médicale et contrôle vétérinaire)

Article 4. - (Utilisation de la Main d'œuvre)

Tous les nomades valides seront employés à l'entretien du Camp (travaux de défrichage, de nettoyage, de colonisation) ”¹⁷.

L'appel s'effectue le matin à 9 heures, suivi d'un rapport présenté par chaque chef de groupe

14 La famille Bauer, dont le fils Jean-Louis Léon, dit “ Poulouche ”, né le 20-7-1930, actuel président de l'Association des victimes et des familles de victimes tsiganes, sera également internée après à Poitiers, puis, à l'exception du père, mort en déportation, dans les camps de Montreuil-Bellay et Jargeau.

15 L'article 2 du *Règlement Intérieur* établi pour le camp de Linas-Monthéry énonce le même interdit : “ Tous cris et chants, interpellations et conversations à haute voix, toutes réunions en groupes bruyants et généralement tous actes individuels et collectifs de nature à troubler le bon ordre, sont interdits ” (AD Essonne, 300 W 81/1 : *camp de Monthéry 1940-1942*).

16 Certains mots péjoratifs comme celui de “ tribu ” sont fréquemment utilisés par l'administration préfectorale et les chefs de camps pour parler des Tsiganes. *Tribu* est un terme connoté négativement car il s'applique à des groupes définis comme culturellement, et pour tout dire ontologiquement, inférieurs, bref comme n'étant pas dignes d'appartenir à la société humaine et civilisée. Le dictionnaire d'*Ethnographie moderne* publié en 1853, qui ne semble guère animé de sentiments bienveillants à l'égard des Tsiganes (“ (...) malgré l'état d'abjection où il se trouve (...) nous voulons parler de cette race vagabonde connue sous le nom de *Tsiguanes, Zigueunes* ” (in *Nouvelle Encyclopédie Théologique*, Tome 37, Publiée par l'Abbé Migne, Paris, Petit-Montrouge, 1851-1859, p. 70), apporte à ce sujet un commentaire éloquent. Dans son introduction sur les *Races Humaines*, où il est question de quatre degrés de subdivisions du genre humain (races, rameaux, familles et peuples), on lit : “ Il eût été à désirer d'avoir des mots particuliers, pour désigner les divisions en dessous du 4e rang, c'est-à-dire les subdivisions des peuples; mais les mots de peuplade et de tribu, que l'on emploie quelquefois dans ce sens, ne s'appliquent en général qu'à des sociétés peu civilisées, et l'on paraîtrait ridicule, si l'on disait que *les Picards sont une peuplade ou une tribu des Français* ” (Introduction, *Des Races Humaines*, ou *Eléments d'ethnographie* (1845), par M. Omalius d'Halloy, p. 14, note 4, dans *Nouvelle Encyclopédie Théologique*, *ibid*).

17 AD Gironde, 58 W 82 : *Règlement du Camp de Mérignac* (non daté).

concernant la situation des 20 à 30 personnes dont il est responsable. Car le directeur du camp, en bon stratège, vu les difficultés d'organisation, plutôt que d'user de moyens coercitifs, a préféré recourir à une méthode plus persuasive, fondée sur la participation et l'émulation des internés. C'est pourquoi il a demandé aux familles de désigner elles-mêmes leur chef de groupe. Et pour mieux accréditer l'autorité prétendue de ces derniers, de manière à ce que tous se persuadent " qu'une stricte discipline est indispensable dans une pareille collectivité "18, un brassard portant cachet du directeur du camp et numéro de groupe a été distribué à chacun des responsables.

C'est cette logique d'ordre et de discipline déguisée qui préside au rassemblement l'après-midi des jeunes hommes de 17 à 22 ans pour la leçon d'éducation physique, " sous le commandement d'un moniteur choisi parmi eux ", mais en présence d'un gendarme, " afin de les rééduquer et de les retenir au camp "19. La rééducation des Tsiganes, individus décrits depuis longtemps comme oisifs, paresseux et voleurs20, aux conduites " asociales ", passe donc par le travail, ce qui permet du même coup d'utiliser gratuitement leur main d'œuvre pour l'aménagement du camp. Il y a principalement les corvées : abattage d'arbres gênant l'installation d'une baraque, débroussaillage des fossés et du camp, nettoyage des outils, ravitaillement en eau de Pichey à Beaudésert dans des tonneaux que transportent les bêtes appartenant aux nomades. Ou encore la corvée de lait, qu'Antoine Bauer, le père de Poulouche, ramène avec son break tous les matins de la ferme Marmiesse, située à deux kilomètres du camp, ceux qui assurent ces tâches à l'extérieur étant bien sûr escortés par un gendarme. Faute de rapports officiels, nous ne disposons pas d'une étude précise sur la situation alimentaire et sanitaire au camp de Mérignac. Les seules données en la matière indiquent que les denrées - pommes de terre, lait, rutabagas, pain, navets, viande fraîche, pommes, quelquefois sucre, café, margarine - sont distribuées le matin entre les familles, qui préparent dans les roulottes leurs repas. Quant aux conditions de logement, à l'hygiène, et à la question sanitaire, elles ne paraissent pas dramatiques, mais les indications que fournit le directeur du camp révèlent des problèmes évidents : la baraque où dorment plusieurs familles est au début dépourvue de carreaux de vitre, comme celle réservée à l'infirmerie, l'installation des douches ne commence que plus d'une semaine après l'ouverture du camp, parmi les dix-sept malades dont s'occupe le docteur Moreau, aidé d'une assistante sociale, on signale " quelques cas d'impétigo et de gale, maladies qui seraient susceptibles de se propager dans un rassemblement plus important "21.

Camp de Mérignac, fin oct.-début nov. 1941

(Centre de Documentation Juive Contemporaine, II II- 77. Paris. Archives départementales de la Gironde)

18 AD Gironde, 58 W 82 : *Rapports du directeur du camp*, 17 Novembre 1940.

19 *Ibid.*, 21 Novembre 1940.

20 C'est bien connu, les Tsiganes sont réputés pour le vol, d'enfants et de poules (voir François de Vaux de Foletier, *Le mythe du vol d'enfants*, in *Le Monde des Tsiganes*, pp. 185-188). Toto Hoffmann m'a raconté l'anecdote suivante : " Avant qu'on soit dans les camps, les gens disaient dès qu'il nous voyaient " Oh ! les Gitans, les Bohémiens, les va-nu-pieds ", enfin toutes sortes de noms, ou encore " les voleurs de poules ". Il y a même un gars à Gujan-Mestras qui m'a dit un jour : " Oh ! Toto, on profitait de ce que vous veniez pour faire la fête la Gujan - parce que j'étais industriel forain après -, on profitait que vous étiez là pour aller voler les poules des voisins ". Voilà ce qui me racontait le gars. Ils volaient les poules entre eux pour que ça tombe sur les Gitans... ça c'était formidable, hein, quand même ! ".

21 AD Gironde, 58 W 82, *ibid.*, le 27 Novembre 1940.

La veille du transfert des 1^e, 2^e, 3^e, 14^e et 15^e groupes, l'inspecteur auxiliaire de police spéciale Macq avertit les responsables de leur départ. Ceux-ci demandent l'autorisation de vendre les chevaux, mules, ânes, qui les ont conduits jusqu'au camp. Après tractation avec plusieurs maquignons, une seule bête est vendue dans la soirée. Sans doute à cause d'un marchandage jugé trop avantageux pour les acheteurs. Les animaux seront quand même cédés le lendemain, plutôt que de tout perdre. Si certains cherchent sans scrupule à tirer profit de la situation, d'autres en revanche, il convient de le souligner, se montrent généreux. Ainsi ce don destiné aux femmes et aux enfants du camp fait par une personne " désirant garder l'anonymat "22. Don qui sera distribué, selon la volonté du directeur, " à la famille la plus propre (émulation), aux femmes de soldats prisonniers en Allemagne "23, visée éducative et patriotisme oblige.

Les parents essayaient de garder leurs enfants près d'eux pour ne pas les perdre

Le 2 décembre 1940, au matin, les dix groupes restants sont dirigés vers la gare de Bordeaux-Bastide.

" Un jour les gendarmes qui nous gardaient sont venus nous dire de prendre quelques vêtements et des couvertures, et que nous allions changer de camp. Nous avons vu venir je ne sais plus combien de camions allemands pénétrer dans le camp. Ils nous faisaient monter par trois dans les camions qui nous amenèrent à la gare de Bordeaux. Les parents essayaient de garder leurs enfants près d'eux pour ne pas les perdre. Là, il y avait des wagons de marchandises et de bestiaux. Nous étions entassés avec de la paille. On nous a distribué du pain, du fromage, pour la route, mais nous ne savions pas où nous allions. Je sais que le voyage a été long et ne me rappelle plus combien de temps il a duré, deux ou trois jours, car il y avait des alertes fréquentes. Le train s'arrêtait. Quand l'alerte était finie, le train repartait. Les Allemands nous interdisaient de descendre pour les besoins indispensables. Dans les wagons à marchandises il n'y avait pas de toilette. Cela fait que comme tous les gens qui étaient à l'intérieur du wagon, malgré sa mauvaise odeur, nous mangions notre petit morceau de pain et de fromage ".

L'adjoint Lecointe, chargé d'accompagner les nomades, affiche avec obscénité sa bonne conscience. La mission terminée, il retourne à Beaudésert et rend compte au directeur " de la façon très satisfaisante dont se sont effectués les divers déplacements "24. De son côté, l'inspecteur de police Macq doit être lui aussi réjoui. Ce fonctionnaire est parvenu à réduire le prix de journée à moins de 7 francs : " 320 nomades en moyenne ont été hébergés quotidiennement; la dépense a été de Frs : 34. 827, 73 pour 5.074 journées de présence, soit comme prix de revient journalier, une

22 Si les populations sédentaires ont manifesté au cours de l'histoire une attitude d'hostilité envers les nomades, elles se sont aussi montrées bienveillantes (cf. François de Vaux de Foletier, *Tsiganes et non-Tsiganes*, in *Mille ans d'histoire des Tsiganes*, Paris, Fayard, 1970, pp. 213-224). Mais qui aurait osé dire publiquement en cette période trouble qu'il avait aidé des nomades internés ? C'est pourquoi " les marques de sympathie et les actes de solidarité ne pouvaient s'exprimer que dans la discrétion et l'anonymat. Il est donc normal de n'en retrouver aucune trace ou si peu dans les archives " (M.-C. Hubert, *Les Tsiganes en France 1939-1946...*, t. 3, p. 677).

23 *Ibid.*, AD Gironde, 58 W 82, le 20 novembre 1940.

24 *Ibid.*, le 2 Décembre 1940.

somme de Frs : 6, 87 par personne.

Je me permets de souligner la faible importance de ce prix de revient obtenu grâce à des prodiges d'habileté par le gestionnaire M. MACQ, Inspecteur Auxiliaire de Police Spéciale²⁵.

De la belle assiette en faïence vert clair

Avant d'aboutir au camp de Poitiers, les familles sont assignées à résidence dans différentes communes de la Vienne :

“ Nous sommes descendus dans une petite gare où les Allemands nous attendaient. Ils nous ont escortés jusqu'à Rouillé. Je pense que ce camp se trouvait en Vendée. A Rouillé, c'est un camp où on ne restait pas... on nous a mis d'abord dans des maisonnettes... les gens étaient très gentils, à la mairie, le maire a été très brave, avec beaucoup de gens qui étaient dévoués, on nous a donné du chocolat au lait, du café et des tartines... les hommes travaillaient aux carrières, ils concassaient les gros calcaires pour faire les routes. Mais on n'est pas restés longtemps, on est allés après au camp de Poitiers ”.

Le fait est confirmé par une lettre du 4 décembre 1940 au préfet de la Vienne, où le commissaire spécial nous apprend que son service s'est rendu à Rouillé et à Civray pour surveiller la répartition de 717 personnes réfugiées, dont 222 nomades²⁶ :

“ La répartition pour le train arrivé à Rouillé a été la suivante.

Rouillé : 159 dont 120 Romanichels de nationalités diverses (...).

Les Romanichels ont été logés dans des baraques prévues pour les réfugiés et sont gardés par la gendarmerie de Luisignan, renforcée d'éléments venus de Poitiers.

Le train arrivé à Saint-Saviol a mené 558 réfugiés dont ci-après la répartition faite dans les communes de la région de Civray : (...)

12 - Blanzay 53

13 - Champagne-le-Sec 49 soit 102 nomades.

Ces deux dernières communes hébergent 102 Romanichels tous logés chez l'habitant, à défaut de baraquement et aucune surveillance effective ne peut être réellement exercée sur eux²⁷.

Rouillé aurait pu être la destination imposée à Toto Hoffmann et sa famille²⁸. Mais il s'agit en réalité de Civray. C'est là que 102 nomades, dont Toto Hoffmann, seront conduits. Son ami Louis Helfrick, interné au camp de Mérignac, s'en souvient à cause d'un détail précis : “ Juste avant de

25 AD Gironde, 71 W Vrac 670 : *Rapport de M. Merville, Chef de Division sur la dissolution du Camp des Nomades.*

26 Ce commissaire omet de dire que les nomades en provenance de Mérignac ne sont pas des “ réfugiés ” mais des personnes qu'on a transférées du camp.

27 AD Vienne, 104 W 40 : *Situation dans le département 1940-1941.*

28 Même si la mairie de Rouillé ne possède aucun document sur le passage des “ 120 Romanichels de nationalités diverses ”. L'ouvrage *Le camp de Rouillé, réserve d'otages... Les barbelés de Vichy*, Amicale de Châteaubriant - Voves - Rouillé, Mairie de Saint-Ouen, Mai 1994, n'en fait pas non plus mention. L'hypothèse d'un réconfort prodigué aux nomades (parce que perçus comme “ réfugiés ” ?) parut en tout cas plausible à Jean Fumoleau, ancien interné au camp de Rouillé : “ Le camp de Rouillé pour les politiques a ouvert en septembre 1941. Moi je suis arrivé en septembre 1942. J'ai été ensuite déporté en Allemagne en novembre 1943. Entre ces deux dates, je ne me souviens pas avoir vu de Gitans. En ce qui concerne l'accueil fait par la mairie et la population aux familles tsiganes transférées ici fin 40, cela me semble fort possible. La population a été plutôt favorable à notre égard. Les gens ont eu une bonne tenue. Je sais qu'il y a eu un fermier à côté du camp qui a été d'une très grande générosité ”.

partir pour Poitiers, comme on pouvait pas les garder, on a laissé nos assiettes au maire de Civray pour le remercier, c'était de la belle assiette en faïence vert clair ²⁹. D'après ses indications, les Manouches auraient été mis dans des trains à bestiaux jusqu'à la gare de Saint-Saviol, puis transportés en camions vers plusieurs communes, et répartis ensuite dans des maisons inoccupées. L'homme de 74 ans qu'est aujourd'hui Louis Helfrick garde d'ailleurs en mémoire un nom - approximatif à ses yeux - accroché à cet événement : Champagne Mouton. Le nom de la commune située en Charente n'est certes pas celui dont parlent les archives mais il remplace bien métaphoriquement l'autre nom de lieu, Champagne-le-Sec, où lui-même sera assigné avec sa famille, ce que condensent les signifiants " mouton ", " sec ", traduisant à la lettre une part de l'expérience douloureuse vécue par la communauté tzigane : les nomades furent en effet parqués comme des " animaux " dans les wagons à bestiaux et les camps, et l'administration française appliqua à leur égard un traitement qu'on doit qualifier pour le moins de " sévère ".

Les informations communiquées par l'association des " Amis du Pays civraisien " vont d'ailleurs dans le même sens. Gérard Dauxerre, son secrétaire, connaissant le maire de Champagne-le-Sec, n'a pas cherché à l'interroger car il savait que celui-ci ne serait d'aucun secours en ce domaine. Une personne conseilla alors à Gérard Dauxerre de contacter l'ancien maire de Blanzay. Le souvenir du passage des Tsiganes transportés de la gare de Saint-Saviol en direction d'une commune toute proche lui a été restitué ainsi :

" Il (le maire de Blanzay) n'a pas pu me renseigner, mais il m'a rappelé quelques jours après pour me dire qu'il avait trouvé quelqu'un qui avait des souvenirs de ces événements. Il s'agit d'une Mme Rocher qui habite le village de Rondeau, commune de Blanzay. J'y suis allé et voici ce que j'ai pu recueillir. Le père de cette dame (...) est allé à la gare de Saint-Saviol chercher certains de ces tziganes avec sa " giôle " (sorte de vaste charrette pour transporter les cochons), et les a ramenés au village de La Chaillochère (commune de Blanzay) où ils furent hébergés dans une grande maison appartenant à une Mme Foret qui habitait à Sainte-Hélène sur Isère; comme la maison était inhabitée, elle servait à loger les réfugiés (de Merlebach, Moselle, au début de la guerre, mais ils étaient partis depuis juillet, et de Nantes). Mme B. se rappelle que dans le convoi de Tziganes, il y avait une " bohémienne " qui parlait souvent de son fils tué pendant la guerre de 14-18 et montrait sa médaille ".

Le lien étroit qui unit en France depuis la fin du XIX^e siècle " citoyenneté " et " identité nationale " constitue un fait majeur dans l'histoire de la République. A partir des années 1880, l'extension de la nationalité française à des individus qui vivent depuis longtemps en France se pare de nouvelles couleurs, spécifiquement républicaines. Ce n'est pas seulement la simple résidence et le travail qui sont crédités d'un pouvoir d'assimilation, c'est la participation à ces nouvelles institutions nationales et républicaines que représentent l'école et l'armée³⁰. Or les Tsiganes, ayant

29 Louis Helfrick avait quinze ans à l'époque. " C'est dans la région de Civray qu'on était, pas à Rouillé mais à Civray, Civray ", répétait-il. " Si vrai ", qu'on ne peut l'oublier.

30 Voir, entre autres, Rogers Brubaker, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, 1992, Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Bardos, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, chapitre " Des migrants aux citoyens ", pp. 135-176.

quelque droit d'ancienneté à revendiquer pour ce qui est de leur présence sur le sol français³¹, prouvent leur attachement à la nation en allant combattre et mourir pour la patrie, comme le fils de cette "bohémienne", tué lors de la Grande Guerre, et ceux qui combattront pendant la seconde guerre mondiale, feront partie des blessés ou des prisonniers de guerre en Allemagne. Malgré toutes ces preuves d'appartenance à la citoyenneté nationale, les Tsiganes français subissent l'internement³² dans des camps créés par la III^e République au cours de la première guerre mondiale et par l'Occupant allemand, avec l'aide de Vichy, et sous le gouvernement de la République qui s'ensuit, de 1940 à 1946. La famille Winterstein, originaire d'Alsace, internée en juillet 1915 au "dépôt surveillé" de Crest, dans la région de Valence, peut justement s'étonner - on la comprend - d'être victime de cette discrimination :

" Monsieur le Prefet

J'ai l'honneur Monsieur le Préfet de venir au près de vous pour vous demande, s'il aurait pas lieu d'être libéré car Mon fils Pierre Vintestin vient d'être appelé sous le Drapeau au 171^e de ligne 30 compagnie 3^{ieme} bataillon et j'ai un autre qu'il va partir la prochain classe

Mon mari Joseph Vintestin est un alsacien et moi sa femme et Française et j'ai onze enfants qui sont nés en France mariée légitimement en France

je demande à Monsieur le Prefet de vouloir nous mettre en liberté car j'irai rejoindre ma soeur a Villeneuve près de Cluse Naviguy Saone et Loire car mon Domicile habituelle sait Andellen Prêt de Belfort. Haut Rhin. Aillez l'obligeance de payée mon voyage et après nous gagneron notre vie

Veillez agréé Monsieur le Prefet
mes sincères salutation les plus
distingué

Joseph Vintestin

au couvent des capucins
a Crest Drome »³³.

Son dévouement à la " patrie " ne suffit pas : sur la lettre, le préfet de la Drôme écrira à l'encre bleue la notation suivante : " Libération impossible. Rejet ".

Pour demander qu'on libère l'un de ses frères avec sa famille de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), Paul Reinhardt adresse au Maréchal Pétain une requête, en forme de protestation, qui s'appuie sur des arguments identiques :

31 Présence attestée à Paris dès le début du XV^e siècle. Voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, de 1405 à 1449, Texte original et intégral présenté et commenté par Colette Beaune, Paris, Le livre de Poche, " Lettres Gothiques ", 1990, pp. 234-238.

32 Rares sont ceux qui obtiennent une libération parce qu'une personne de leur famille se bat sur le front. Il faut l'intervention énergique d'un officier pour que Jakob Richar, dit Yono, interné avec sa famille au camp de Lannemezan, soit libéré par le père, à son retour de la guerre : " Quand il est rentré chez nous, les voisins lui ont dit que la gendarmerie (de Nay) nous avait amené en train au camp de Lannemezan. Mon Papa a appelé son officier d'aviation qui était avec lui sur le front. Celui-ci est venu de Toulouse en voiture jusqu'à Lannemezan et il nous a fait sortir du camp ".

33 Arch. dép. de la Drôme, 200 M 431-1 : *Création d'une école pour les enfants Romanichels, liste des réfugiés, pièces individuelles, évasions, accord de Berne 1915-1919*. Lettre du 21 janvier 1916, rédigée par Elizabeth Serela, 38 ans, vannière.

“ Saint-Brieuc, le 19 novembre 1943,
Monsieur le Maréchal,

Je m’excuse auprès de vous si je prends la liberté de vous écrire, mais voilà de quoi il s’agit. Comme je vous sais très bon, Monsieur le Maréchal, je pense que vous ne me repousserez pas.

Il s’agit de mon frère qui était avec sa famille dans un camp de nomades. Par la privation et l’ennui, il est maintenant dans un hôpital à Saumur. La petite fille qui a huit ans est malade et sans doute la même maladie que son père.

Monsieur le Maréchal, si vous saviez quelle vie on les fait mener dans ce camp de nomades, c’est honteux ! Les pauvres petits enfants sont bientôt nus et ils sont bien privés. Mon pauvre frère a les deux poumons atteints et il est estropié. Il peut à peine marcher, mais moi je suis valide et c’est avec joie que je les prendrai tous les quatre avec moi. Je travaille et ma femme aussi; alors, si vous avez la bonté de faire votre possible pour nous les rendre, car mon frère va mourir là-bas. Si vous voyiez les lettres que sa femme nous envoie, vous auriez sûrement pitié. Ils ont faim et ils ont froid. Ce sont des Français. Mon père est de la Vendée et ma mère est Française aussi, alors, lui, est né à Chavaigne-en-Paillez (Maine-et-Loire).

Je prends toute responsabilité pour les avoir avec nous. J’ai aussi un frère qui est prisonnier depuis le début de la guerre, et sa femme est dans le même camp avec son enfant qui a cinq ou six ans, et ils souffrent pareil. Ce sont aussi des Français. Ils sont plus malheureux que des chiens, car c’est honteux de voir traiter des Français comme cela (...) ”³⁴.

Pas de “ pitié ” pour ce frère “ estropié ”³⁵. Les Tsiganes français ne doivent leur “ citoyenneté française ” que par les lois. Dans la réalité, ils sont d’abord et avant tout considérés comme des “ nomades ” indésirables.

Tandis que les familles Hoffmann, Helfrick et Reinhardh occupent des maisons inhabitées autour de Blanzay ou Champagne-le-Sec, d’autres Tsiganes se trouvent répartis ailleurs :

“ La situation des nomades dans le département de la Vienne se présente actuellement comme suit :

Une trentaine sont parqués au camp de la Grange Saint-Pierre.

Onze, actuellement logés dans les granges à Saint-Benoît, doivent rejoindre les premiers.

Quatre vingt viennent d’arriver à Rouillé et Cent dans la région de Civray ”³⁶.

34 Lettre transmise par le père Jean Fleury à Jacques Sigot, reproduite dans *Ces Barbelés oubliés par l’Histoire...*, 1994, p. 202.

35 On songe ici à l’emploi que fait George Borrow du mot *estropié* pour désigner, au propre comme au figuré, les souffrances infligées à la communauté tzigane : “ Un jour, on nous emmène, ma sœur et moi, devant le *Pokness* (magistrat) de la *gav* (ville) pour rendre compte de nos faits et gestes. En *rommany*, je dis à mon petit neveu qui nous accompagne de courir trouver mon fils Jasper et tous les autres, et de leur dire de décamper parce que les rapaces tournent dans les parages (...). Une autre fois, nous croisons un curé : “ Bonne dame, dit-il, que parlez-vous donc ? Est-ce une langue que vous estropiez là ? ”. “ Bien sûr, mon révérend - je lui réponds. D’ailleurs, nous formons un peuple estropié... Un shilling, je vous prie, mon révérend, pour la pauvre estropiée ” (G. Borrow, *Lavengro*, Londres, 1ère éd. 1851, Traduit de l’anglais par André Fayot, Paris, José Corti, 1996, pp. 140-141).

36 AD Vienne, 104 W 40, *Le chef d’Escadron B. commandant la Compagnie de gendarmerie de la Vienne à Mr le Préfet de la Vienne*, 4 décembre 1940.

Cette assignation à résidence suscite des réactions hostiles auprès de la population locale et un embarras de l'administration préfectorale³⁷. Une hostilité qu'éclaire sans doute ce que rapporte Jacques Reinhardt, alors âgé de 13 ans³⁸ : " Plusieurs de mes cousins pour ne pas être internés à nouveau, auraient proposé leur service aux paysans dans le but d'acheter cette maison. Mais ceux-ci refusèrent lorsqu'ils surent qu'ils étaient nomades ".

La trop grande dispersion des nomades, donc la difficulté à pouvoir les surveiller, va inciter le chef d'escadron B. à demander au préfet de la Vienne de les regrouper dans un camp³⁹ :

" Les inconvénients résultant de cette dispersion sont tellement évidents qu'il est inutile de les énumérer. Il y aurait donc lieu selon moi de rassembler ces personnes en un même lieu.

Or les recherches faites dans le département n'ont pas permis de trouver un emplacement qui convienne parfaitement. Seuls, les baraquements situés à la sortie sud-est de Poitiers en bordure de la R. N. 147 et sur le territoire de la commune de Poitiers remplissent un ensemble de conditions pouvant être considérées comme momentanément suffisantes. Au nombre d'une quinzaine ces baraquements sont pour le moment occupés par des Espagnols, sauf cinq d'entre eux qui sont absolument vides et en assez bon état d'entretien.

L'eau existe sur place en quantité suffisante.

Je propose donc que le camp de bohémiens soit installé à cet endroit »⁴⁰.

Poitiers

Au camp de Poitiers, les conditions d'existence se révèlent très difficiles, même si le directeur du camp accorde au début une grande facilité de circulation aux nomades, celui-ci leur délivrant aisément des autorisations de sortie pour une durée déterminée et un objet précis (visite chez le médecin, le pharmacien, etc.). La nourriture, souvent insuffisante, varie peu, et les logements sont insalubres.

" Ce nouveau camp à Poitiers, poursuit Toto Hoffmann, se trouvait route de Limoges. C'était un camp assez important. Le même jour que nous sommes arrivés, on a mangé des pâtes alimentaires

37 " Un voisinage, écrit Paul Lévy, qui inquiète les populations locales qui multiplient plaintes et doléances. De son côté l'administration préfectorale semble bien embarrassée par leur internement que réclament les Allemands, d'autant que d'autres trains annoncent de futures arrivées, et le seul camp de " Nomades " de la région, celui des " Alliers " à Angoulême, est saturé " (Paul Lévy, " Les Tsiganes de Poitiers : du stationnement à l'internement (décembre 1940-mai 1941) ", *Etudes tsiganes*, 1996, n° 1, p. 48.

38 Jacques Reinhardt, qui vit aujourd'hui encore près de Galgon (Gironde), fut d'abord interné avec sa famille à Mérignac : " On était ici à Galgon, on n'avait pas le droit de repartir... ils nous ont mis dans un coin, aux Sablières, et ensuite les gendarmes de Villegouge nous ont dit d'aller à Mérignac, ils nous ont donné des papiers comme quoi il fallait nous rendre à Mérignac. On a attelé et on a été à Mérignac ".

39 La solution que préconise la circulaire liée au décret-loi du 6 avril 1940 promulguant l'assignation à résidence des nomades opte à l'inverse pour la dispersion : " J'estime cependant que la réunion des nomades en une sorte de camp de concentration présenterait, en général, ce double inconvénient très sérieux de favoriser le regroupement des bandes que mes services ont eu parfois le plus grand mal à dissocier (...) Il me paraît en principe bien préférable d'assigner par arrêté aux divers groupes de nomades qui stationnent dans votre département des zones de séjour et de circulation distinctes... " (Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets, le 29 Avril 1940). En matière de surveillance, les pouvoirs publics avaient déjà appliqué des mesures semblables. Ainsi, à l'égard des Bohémiens de Mauléon et de Bayonne arrêtés dans la nuit du 6 au 7 décembre 1802, le gouvernement jugea « plus convenable de les diviser sur différents points de la République (...) pour les employer à de grands travaux, plutôt que de les concentrer dans le département des Landes et les utiliser à la mise en valeur des terres », (cf. François de Vaux de Foletier, " La Grande Rafle des Bohémiens du Pays Basque sous le Consulat ", *Etudes tsiganes*, Mars 1968, p. 17).

40 AD Vienne, 10 W 40, déjà cité.

grosses comme des pouces masculins, et toutes grises, on en mangeait midi et soir pendant quinze jours, cuites à l'eau, sans corps gras... ainsi de suite, carottes à l'eau, rutabagas, topinambours, et de temps en temps un ragoût de pommes de terre avec de la viande maigre⁴¹. J'ai eu faim pendant sept ans. Même à la sortie du camp, quand on était chez nous. Je m'étais fait des copains de mon âge parmi lesquels certains ne sont plus revenus des camps. Là, j'avais trois copains, un Gitan et deux Tsiganes. Nous allions aux corvées ensemble et tous nos jeux nous les effectuions ensemble : parties de cartes, etc. Il y en avait qui fumaient⁴². Les copains voulaient me faire goûter la cigarette, c'est-à-dire le tabac des mégots que les gendarmes et les gardiens civils jetaient. Un jour, à l'appel du matin, car tous les matins il fallait être présent, ils choisissaient les hommes pour aller travailler... (*silence*) je ne peux pas vous expliquer tout ce qu'on a pu passer, tout le temps que j'ai passé dans ce camp... à Beaudésert et après, on a passé quand même vingt-cinq mois, avec la famille, avec mon père, ma mère. Je pourrais vous expliquer beaucoup de choses, les misères qu'on a connues... dans ce camp, il y avait de gros rats; c'était un camp monté sur un petit pilotis et on voyait des rats énormes. Dans ces baraquements les planchers étaient mal joints et on voyait les poils des rats qui dépassaient en haut⁴³... on avait amené avec nous nos duvets, c'est ce qui nous donnait chaud. Et tous les jours, on voyait des personnes, des pauvres gens qui n'avaient pas de famille, parce qu'ils ramassaient beaucoup de gens, des gens sans domicile fixe, et nous, nous étions quand même considérés comme sans domicile fixe... malgré notre maisonnette ”.

Camp “ de la route de Limoges ” à Poitiers

(Collection Roger Picard et Archives départementales de la Vienne)

Certains enfants comme Toto Hoffmann peuvent bénéficier d'une autorisation de sortie pour aller en classe à l'école primaire du quartier :

“ Ma mère avait fait une demande pour qu'on soit pas illettrés, pour qu'on apprenne quelque chose. J'ai dû aller à l'école deux mois à Poitiers, à Sainte Radegonde, qui est une école publique. J'étais avec d'autres enfants du camp, Pedro Jimenez, Gitan espagnol d'Oloron, je crois aussi qu'il

41 Dans son chapitre “ Une nourriture doublement rationnée ”, Paul Lévy cite des chiffres précis : “ Dès l'arrivée des Tsiganes, le directeur se plaint au préfet de l'impossibilité dans laquelle il se trouve d'assurer la nourriture pour les Tsiganes et les Espagnols (...). Pour un effectif total d'environ 462 personnes, en mai, il n'a disposé pour confectionner leur nourriture, que de 4 158 kg de pommes de terre, 20 kg de viande, 115 kg de pâtes, 97 kg de riz, soit une ration journalière moyenne de 0, 325 kg ” (P. Lévy, *Un camp de concentration français : Poitiers 1939-1945*, p. 103). Jean-Louis Bauer se souvient que “ la nourriture était toujours la même, carottes, navets et choux. Quand les Allemands venaient visiter le camp, nous avions des pommes de terre et un peu plus à manger. Ma mère un jour a reçu des coups de bâtons pour nous avoir donné à manger des cœurs de choux qu'elle avait réussi à récupérer ” (cité par P. Lévy, *ibid.*, p. 105).

42 Sans doute par mimétisme vis-à-vis des adultes, hommes et femmes du groupe, pour qui fumer le tabac est un grand plaisir, pratique attestée au sein des communautés tsiganes dès la fin du XVIIIe siècle. Cf. François de Vaux de Foletier, *Le Monde des Tsiganes*, 1983, pp. 80-81.

43 L'insalubrité du camp qui se traduit par la présence de souris et de rats est signalée dans une lettre du rabbin Bloch au préfet le 4 août 1941, trois semaines après les premiers internements des Juifs : “ (...) A cela s'ajoute la plaie des souris et des rats qui dévorent tout, et il est courant que des personnes retrouvent le matin leur vêtement, qui est souvent le seul qu'ils possèdent, rongé et troué ” (cité par Paul Lévy, *ibid.*, p. 86). A Montreuil-Bellay, ces rongeurs sont très actifs : “ Dans les baraquements, on était mangé par les rats. Il y a une femme qui s'est fait manger le pied par les rats. On mangeait les rats, on tuait les rats dans les cabanes, par dessous. On prenait un petit morceau de bois, on le piquait, tac !, et on le bouffait par la faim. Parce qu'on était malheureux ” (témoignage de Jean-Louis Bauer, cité par Jacques Sigot, *Ces Barbelés oubliés par L'Histoire. ...*, p. 238).

y avait ma sœur, Familou. Les gens nous mettaient pas mélangés avec les enfants de l'école. Ils nous mettaient derrière, au fond de la classe. Le matin, avant de partir, on se prenait un bout de pain. L'école était à deux kilomètres. On s'asseyait au fond de la classe mais on n'apprenait rien... pendant la classe, on essayait d'apprendre quelque chose mais on ne s'occupait pas trop de nous... Pedro Gimenez, lui, il dessinait très bien. Moi j'ai appris tout seul ”.

La vie quotidienne des nomades pâtit en outre des mauvais traitements que leur inflige le personnel, dont les agissements ne semblent guère être approuvés par le premier directeur du camp⁴⁴.

“ Il y avait des gendarmes qui gardaient le camp, la police de Pétain... il y avait des miradors dans ce camp de Poitiers, quatre miradors qui balayaient la nuit... il fallait pas aller du côté des barbelés, on vous mitraillait... je me rappelle des noms des gendarmes, il y en avait un qui s'appelait Gaudot, le directeur lui s'appelait Monsieur Boulé... il y avait donc ce gendarme Gaudot qui était très méchant, il frappait les gens, il frappait sur les Tsiganes ”.

Un épisode auquel assista Jacques Reinhardt souligne la méchanceté des gardiens :

“ On était gardés par les Français, les gardiens c'était des gendarmes français, des civils. Ils étaient très méchants contre nous. L'un s'appelait Rosier, l'autre Jolivet, il y en avait une dizaine... je ne me souviens pas de tous les noms. Tous les matins il fallait se lever à sept heures, tourner en rond, les gosses, moi il fallait que je tourne avec les hommes, jusqu'à dix et demie, onze heures. Celui qui pouvait pas marcher, il le mettait là, à côté, les autres continuaient à tourner. J'avais un cousin qui était paralysé d'une jambe, il pouvait pas se traîner, il pouvait plus marcher. Alors ils l'ont pris, ils l'ont frappé... Jean... et il s'est vengé. Ils l'ont mené au bureau, ils l'ont presque massacré. Ils sont tombés sur lui à je ne sais pas combien, parce qu'il était assez costaud ”.

Méchanceté visible encore à travers l'humiliation que gardiens et employeurs font subir aux internés tsiganes.

“ J'ai travaillé avec d'autres à l'extérieur du camp, dans un château... on devait scier du bois, nous n'étions pas payés... le propriétaire était méprisant, il nous adressait jamais la parole, il nous jetait par terre ses mégots de cigarette ”.

“ A Poitiers, explique Toto Hoffmann, on travaillait au dehors. Les Allemands nous escortaient avec la police française. Un jour, on marchait trois par trois, il y a un Allemand qui a jeté un mégot, moi je voulais le ramasser, un policier français m'a foutu un coup de pied et je suis tombé sur la figure ”.

Les hommes et les adolescents subissent en même temps la brutalité qu'exerce sur eux l'occupant allemand.

“ On travaillait dans un camp désaffecté, un camp qui s'appelait La Chauvinerie, où avaient été internés des Sénégalais... il avait fallu le nettoyer. Un Allemand, je m'en rappellerai toujours, un gradé, avec sa casquette dorée, une chaînette et une espèce de poignard qui pendait, et puis la cravache, et dans ces baraquements se trouvaient des lits superposés. Il me parle en allemand, que je ne comprenais pas. Alors l'Allemand me fout un coup de cravache, et moi, en me foutant un coup

44 “ Le premier directeur du camp est un certain B... sur lequel nous disposons de peu de renseignements sinon ses relations difficiles avec les gendarmes ” (P. Lévy, *op. cit.*, pp. 145-146)

de cravache, j'étais subtil à l'époque, je saute sur le lit superposé, là où il y avait un matelas. Il me dit : "Ja, ja, ja". Alors je lui donne le matelas et je lui ai craché à la figure. Il m'a foutu un coup de poignard dans la jambe et j'en porte encore la cicatrice. J'ai pas été soigné, c'est ma mère qui l'a fait, parce que les vieux ils connaissaient beaucoup de plantes".

C'est donc à l'extérieur, chez des particuliers, ou dans des entreprises privées (scierie, entreprises du bâtiment, travaux agricoles) que travaillent les nomades, puisque le projet d'atelier de vannerie proposé par la direction du camp n'aboutira pas. L'effort physique pénible à accomplir ne ménage pas même les jeunes, avec les risques d'accident et de maladie que cela comporte :

" Il y avait des travaux à faire. Moi j'ai été considéré comme adulte, j'étais avec les adultes. Il fallait aller trier les pommes de terre dans les wagons. C'est là que je suis tombé malade un jour. La pomme de terre quand c'est pourri ça lâche une odeur très forte. On nous faisait aussi travailler à décharger les wagons, des sacs de chaux, des sacs de ciment. Je portais les sacs à mon âge... j'ai eu une déviation de la colonne vertébrale... j'ai pas eu de pension plus tard pour ça, mais plutôt pour l'arthrose et puis l'asthénie, pour l'estomac...".

Au chapitre du travail, prévu par le règlement, il faut bien sûr mentionner les corvées - principalement le nettoyage et l'entretien du camp -, qui " commencent à 8 h 30 et à 14 h pour se terminer à 11 h et à 17 h, sauf le dimanche après-midi "45. En cas de " refus de travail ", des sanctions sont prévues : "(les) privations de sortie et de nourriture, mais surtout " sur proposition du directeur du camp adressée à M. le Préfet de la Vienne, des peines de cellules pouvant être infligées par ce dernier à ceux qui refuseraient de travailler et à ceux qui commettraient des fautes susceptibles de troubler d'une manière sérieuse l'ordre intérieur du camp "46.

Les conditions d'hygiène étant défectueuses (pas de douches), on dénombre de nombreux cas d'affections de la peau dues à la malpropreté corporelle, que ce soient gale, impétigo, plaies sceptiques, furonculose, abcès : " Ma mère nous soignait les abcès avec du savon, de la mie de pain".

" Le 20 mai mon père est mort, le 24 mai il y a mon petit frère qui est né, Jean "

Si la misère associée aux épidémies constitue une des principales causes de mortalité dans les camps français d'internement, il apparaît qu'à Poitiers le manque de soins aggrave les maladies et intervient comme un facteur supplémentaire dans la mortalité enregistrée (7 décès pour l'année 1942, 11 en 1943).

" A Poitiers, on vivait dans les grands baraquements montés sur pilotis. Nous, on avait tous nos lits ensemble... je me souviens d'un pauvre homme qui était tout seul, à part... un soir, il s'est couché et le lendemain matin, on regarde, il avait les yeux ouverts, la bouche ouverte, il était mort... il y en a qui mourraient comme cela, par manque de soins, parce que le docteur on ne le voyait pas,

45 P. Lévy, *op. cit.*, p. 46.

46 Cité par P. Lévy, *ibid.*, p. 46.

on ne voyait pas de docteur dans les camps⁴⁷. Heureusement que les gens étaient moins fragiles que maintenant... nous on est tous revenus avec une bronchite chronique ”.

Ce manque de soins pour les malades aurait-il eu une incidence sur la mort du père de Louis et de Marie Helfrick ?

“ Dans ce camp, dit Marie, j’ai mon Papa qui est mort, il s’appelait Henri. Le 20 mai, il est mort, le 24 il y a mon petit frère qui est né, Jean ”.

Confrontés à la réalité dramatique de l’internement⁴⁸, les Tsiganes puisent leur force de survie dans la solidarité des liens familiaux qui les unissent :

“ Les hommes discutaient entre eux. Ils avaient des réunions entre eux... parfois il y avait des petites fêtes, des anniversaires... parce qu’il y avait beaucoup de musiciens chez les Tsiganes... des guitaristes, des violonistes... ils avaient leurs instruments, on leur laissait quand même leurs instruments, ils jouaient du violon, de la guitare... ”.

Réunions festives à l’occasion d’anniversaires ou de mariages et discussions permettent aux familles de résister. Elles ne se déroulent pas seulement au sein de la communauté tzigane mais avec les familles juives internées, bien que les deux communautés se trouvent séparées par des barbelés :

“ Un jour, on voit arriver les Juifs... les enfants, des hommes, des femmes. Dedans, il y en avait quelques-uns de chez nous, de Galgon, on se connaissait déjà. Là, ils nous ont reconnus et puis... on était bouleversés de les voir, et eux ils nous ont vus là aussi. Alors les gendarmes ont barricadé de l’autre côté, dans un camp à part, et nous à part. On pouvait se parler mais on ne pouvait pas aller de l’autre côté. On se parlait à travers des fils de fer barbelés ”.

D’anciens internés juifs n’ont pas effacé de leur mémoire les moments d’amitié réciproque, signe de la bonne entente entre Juifs et Tsiganes : “(...) “ le soir ” se souvient Camille Leszgold “ nous dansions au son de la musique que nous jouaient les Tziganes ”. Ce que confirme Michel Gluba qui évoque “ un grand feu de camp autour duquel nous avons chanté avec les Gitans ”⁴⁹. De son côté, Toto Hoffmann se rappelle que son frère Sylvain entretenait des relations amicales avec une jeune fille juive, Raïnia Bulka, d’origine polonaise, avant que celle-ci et les membres de sa famille comme la plupart des Juifs du camp de Poitiers ne partent dans les convois de la mort vers l’Allemagne.

“ Un matin, raconte Jacques Reinhardt, les Allemands sont rentrés, avec un officier allemand qui s’appelait sergent Hipp. Ils ont pris ceux de Galgon et les autres Juifs. Ils les ont mis dans deux ou trois cars, ils les ont embarqués on ne sait pas où... c’était vers 42, 43, on les a jamais revus ”.

47 Un rapport de la Gestapo rédigé en novembre 1941 évoque la situation sanitaire du camp : “ L’état de santé est surveillé par un médecin de la préfecture. Au moment de l’inspection du camp, ce dernier était justement présent (...) ces derniers temps, 4 cas de typhus ont été constatés chez des enfants tziganes. Ceux-ci se trouvent à l’hôpital (...). Lors de l’inspection de chacune des baraques, il a été constaté que des malades alités se trouvaient dans les baraques sans que le médecin s’occupât d’eux. Le médecin dispose d’une pièce pour traiter ses malades et il examine que ceux qui viennent le trouver ” (Archives du Centre de Documentation Juive Contemporaine, Paris, LXV-1 : *Camp d’internement (Poitiers, route de Limoges), camp de Juifs et Tsiganes, Gestapo France, rapport du 19/11/1941*).

48 Les Tsiganes transférés des camps meurent également dans les hôpitaux. Rosalie Rozel (40ans), son compagnon Eusebio Serrano (47 ans), et leurs trois enfants, Charles, 15 ans, Louis, 13 ans, Noël, 7 ans, sont internés à La Morellerie, après leur passage à Mérignac Beaudésert. Eusebio Serrano meurt à l’hôpital de Tours le 30 août 1941. En janvier 1942, Rosalie Rozel se trouve au camp de Montreuil-Bellay, avec deux de ses enfants, le troisième étant hospitalisé à Angers (cf. AD Gironde, 58 W 87 : *Correspondance diverse 1943-1946*).

49 Cité par P. Lévy, *op. cit.*, p. 112.

Les religieux faisant partie des rares personnes autorisées à pénétrer dans le camp, l'aide sociale et morale qu'apportent certains d'entre eux contribue aussi à créer un réconfort véritable. Les témoignages sur l'action du Père Chatard, poursuivie ensuite par le Père Fleury, qui arrive à Poitiers en septembre 1941, à la demande d'une assistante sociale, Mme L'Huillier, femme d'universitaire, habitant à proximité du camp, montrent que son intervention généreuse auprès des familles fut appréciée.

“ Dans le camp, il y avait des gens dévoués. Je me souviens d'un curé, qui était à Poitiers, c'était le Père Chatard... ce curé un peu bossu est venu dans le camp, pour enseigner la parole de Dieu aux enfants ”⁵⁰.

Le dévouement du père jésuite Fleury est connu⁵¹. Grâce à la complicité des Tsiganes, il passait clandestinement du camp nomade au camp juif⁵². S'efforçant de sensibiliser les autorités sur le sort des nomades internés, le père Fleury oeuvra pour empêcher la séparation des enfants et leurs parents : “ On couchait dans les baraques ensemble. Après ils ont voulu nous séparer, les enfants avec les parents. Il y avait un prêtre, on l'appelait Monsieur Fleury, il m'a posé la question : “ si on te séparait avec tes parents, qu'est-ce que tu dirais ? ”. J'ai dit que je serais malheureux. Certainement, il avait entendu parler de ça, il avait entendu un bruit. Alors il m'a dit : “ Mon petit Jacques, je ferai tout ce qui est mon possible pour vous faire rester ensemble ”. Et on est restés ensemble.

Quand on est partis de Poitiers, Monsieur Fleury est venu nous accompagner, avec nous dans le train, jusqu'à Montreuil-Bellay. Heureusement qu'il était avec nous, parce qu'il y avait des femmes qui accouchaient en route... alors il faisait arrêter le train... il s'occupait, il s'est occupé de beaucoup de choses. Quand il y avait un malade, il s'en occupait... il nous a bien rendu service ” (Jacques Reinhardt).

Sa présence au camp implique évidemment une action évangélique; celle-ci concerne tout particulièrement l'éducation religieuse des enfants, dont il rend compte à propos de sa première messe dans le camp le 10 mai 1942 :

“ 10 mai 1942 : Route de Limoges, ai dit la messe au camp, parlé sur l'Évangile de la fête Jeanne d'Arc et, l'après-midi, ai fait le catéchisme aux hommes, puis aux garçons de 10 à 14 ans, enfin aux filles du même âge.

Apostolat fort intéressant. On m'appelait tantôt “ Monseigneur ”, tantôt “ mon Père ”. Il y a des enfants intelligents. Malheureusement ils ne savent pas lire, à part, un tout petit nombre. Ames neuves, avides à entendre la parole de Dieu. Simplicité d'enfants. Grande timidité. Compréhension de l'amour et de la bonté de Dieu. Simplicité et confiance. Ils ne sont pas déformés par l'esprit

50 Jean-Louis Bauer dit du père Chatard qu'il “ était très gentil avec nous, les enfants tziganes, il aidait de temps en temps le père Fleury ” (cité par P. Lévy, *ibid.*, p. 120).

51 Au même titre que le dévouement remarquable de l'abbé Jollec et de l'abbé Boidron ou des sœurs franciscaines de Marie au camp de Montreuil-Bellay (voir J. Sigot, *Ces Barbelés oubliés par L'Histoire...*, op. cit., pp. 145-151). Le père Fleury fonda après-guerre l'Aumônerie catholique des Gitans et Tsiganes.

52 « (...) ces Romanichels, méprisés, misérables, affamés et tremblants firent alors ce suprême geste d'aider, en silence, ceux qui étaient plus malheureux qu'eux » (Maurice Colinon, *Notre Dame des Roulottes*, « Mon frère le gitan », Paris, Ed. Fleurus, 1961, pp. 102-103, cité par Henriette Asséo, *L'Eglise catholique en France et les Bohémiens*, à paraître dans l'ouvrage collectif *L'Eglise catholique et les Tsiganes*, Centre de Recherches Tsiganes, Paris, collection « Interface »).

raisonneur et critique des enfants des faubourgs. Ils croient ce qu'on leur dit et ils s'efforcent tous d'apprendre leurs prières. Esprit d'enfants et simplicité. Il faudrait pour les comprendre pleinement, une âme aimante et proche de la nature, une âme du curé d'Ars »⁵³.

Jusqu'à ce qu'une classe pour les Tsiganes soit ouverte provisoirement dans un baraquement, Mme L'Huillier s'occupe de l'instruction des enfants, avec Melles Huber et Richard, institutrices repliées de Lorraine, au courage exemplaire : « J'allais dans la classe qui était faite par Mademoiselle Richard. Il y en avait une autre, je ne me rappelle plus comment elle s'appelait, elle nous apprenait à lire, à écrire. Par moments, elle nous faisait sortir, on était contents parce qu'on avait de petits gâteaux »(Marie Helfrick, épouse Reinhardh).

Cette assistante sociale bénévole obtint en effet de pouvoir promener les enfants hors des barbelés, à partir de février 1942 :

« Quelquefois nous obtenions l'autorisation pour nos élèves de les emmener en dehors du camp d'internement par groupe de 30 ou 40. Il était réjouissant de voir ces pauvres petits coquins émaciés, nu-pieds et en haillons partant deux par deux, et chantant (...). Mais très vite le rang ordonné se brisait : il était absolument nécessaire de cueillir telle ou telle fleur sur le talus (...). Nous avions souvent l'habitude d'aller jusqu'à une petite carrière boisée où les enfants commençaient tout de suite à ramasser toutes sortes de branches et de brindilles avec lesquelles ils faisaient d'admirables fagots, si fermement entrelacés qu'ils pouvaient être chargés sans aucune autre attache sur la tête des enfants lors du retour. A ce moment, comme la nuit tombait, ayant fait l'appel avec le cœur battant de peur qu'il en manque, je les ramenaient au camp avec l'insupportable sentiment de mettre des oiseaux sauvages en cage et on faisait une pause sur la route dans le désespoir avant la prison inhumaine.

Ayant du temps, je regardais les enfants se disperser marchant vers leur cabane avec leur fagot de bois sur la tête ou des bouquets de fleurs dans les bras. Pour une dernière fois, ils voudraient se retourner et me faire signe avec leur main. Au revoir, Mme L'Huillier, au revoir ! »⁵⁴.

Groupe de bohémiens au camp d'internement de Poitiers.

Lithographie d'après un dessin de Sonia Steinsapir, exécuté à ce camp en 1943.

(Collection privée. Vaux de Foletier, *Le Monde des Tsiganes*, Ed. Berger-Levrault)

Mais ces brèves sorties, si bénéfiques soient-elles pour les enfants, ne peuvent faire oublier aux internés nomades que le camp est une « prison inhumaine ». Les Tsiganes, habitués à circuler, vivent l'internement comme une entrave insupportable à leur liberté. Des incidents se produisent alors fréquemment. La stratégie des nomades consiste à harceler le personnel administratif et surveillant par des réclamations en tout genre. « Le 23 novembre 1943, les internés de Saint-Maurice se révoltèrent ; en mai 1944, des nomades provoquèrent une bataille dans un café de

53 Père Jean Fleury, « Le camp de la route de Limoges à Poitiers », *Monde Gitan*, 1974, n° 31, pp. 1-2, cité par M.-C. Hubert, « L'internement des Tsiganes : un premier pas vers leur socialisation ? », *Revue d'Histoire de la Shoah*, Printemps 2000, p.

54 G. L'Huillier, « Reminiscences of the Gypsy camp at Poitiers 1941-1943 », *Journal of the Gypsies Lore Society*, n° XXVII, pp. 36-37, cité et traduit par M.-C. Hubert, *ibid.*, p.

Courgenay (...). Le 12 mai 1942, il y eut une émeute dans le camp de Mulsanne pour réclamer plus de nourriture. Des internés ont même franchi, après l'avoir enfoncé, le portail se trouvant à proximité du corps de garde »⁵⁵. Après leur transfert de Moisdon-la-Rivière, le chef de camp de Choisel se plaint du comportement indiscipliné des Nomades. Il dresse la liste des motifs qui sont à l'origine des punitions : « (...) chanson obscène, détérioration d'arbres fruitiers, scandale pour obtenir de nouvelles rations, vol de plancher pour feu, ivresse, mauvaise volonté aux appels, tapage (...), réponse ordurière à un gendarme, tapage à 23 h 45, vol de pommes de terre, incitation au tapage »⁵⁶. Se sentant enfermés, surtout après l'installation des barbelés et l'impossibilité de sortir (Jacques Reinhardt : « (...) et puis ils ont commencé à nous mettre des barbelés autour. Là on était complètement prisonniers, on n'avait plus le droit de sortir... avant, il y en avait qui pouvaient sortir »), on comprend pourquoi les évasions sont fréquentes à Poitiers au cours du premier semestre 1941 (42 Tsiganes s'évadent pendant cette période) :

“ Les gens se réunissaient, racontaient... il y en a qui essayaient de dire “ moi je vais m'évader, je vais partir ”. Un jour, un homme, Jean Reinhardt... le pauvre il avait les pieds, il marchait comme ça, il devait avoir fait un peu de paralysie, il s'est évadé, avec sa femme et ses enfants, il avait suggéré de s'évader. Il a été repris après, et puis ils l'ont maltraité... ils l'ont frappé... dans le camp, on avait construit une petite prison, où on laissait pendant quelque temps ceux qui s'étaient évadés... il y en a beaucoup qui se sont évadés et qui sont revenus ”(Toto Hoffmann).

Lors de sa deuxième tentative d'évasion, Jean Reinhardt parviendra à ne pas être repris :

“ (...) il avait décidé de s'évader avec un cousin, sa femme et ses enfants. Ils ont été repris à la ligne de démarcation, puis ramenés au camp. Une deuxième fois, ils se sont échappés... il a été repris encore, non, il n'a pas été repris, il a continué à s'échapper, et on s'est vus après la guerre ”⁵⁷ (Jacques Reinhardt).

Si les évasions échouent généralement lorsque les nomades tentent de passer la ligne de démarcation⁵⁸, certaines d'entre elles réussissent. L'évasion de Batchelo Reinhardt nous en donne l'illustration :

“ On nous a internés à Poitiers dans un camp avec les Juifs. Nous étions neuf cents en tout. Un jour mon père le Tikeno a coupé les barbelés et nous nous sommes échappés - en tous neuf; on était six vers nous et trois vers ma tante. On a marché... le jour on se cachait dans les bois et la nuit on allait plus loin. On est arrivé en zone libre au bout d'un mois, on s'est arrêté à Combronde vers mon oncle le défunt Yayou. La Voutsas aussi s'est échappée, mais elle n'est pas venue avec nous ”⁵⁹.

Les familles qui parviennent à s'échapper, soit en restant dans la même zone, soit en passant d'une zone à l'autre, n'en sont pas pour autant tirées d'affaire. D'abord, parce que les préfectures

55 M.-C. Hubert, *L'internement des Tsiganes en France 1939-1946...*, t. 3, p. 629.

56 Rapport mensuel du chef de camp, avril 1941, arch. dép. de Loire-Atlantique, 43 W 4, cité par D. Peschanski, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, p. 88.

57 L'évasion de la famille Reinhardt correspond sans doute à celle dont parle Paul Lévy : “ Dans la nuit du 29 au 30 septembre c'est au tour de la famille R... 20 personnes, de s'évader de la même manière ” (P. Lévy, *op. cit.*, p. 134).

58 “ (...) une dizaine d'entre eux sont repris, le plus souvent parce qu'ils essayent de passer la ligne de démarcation. La sanction prévue est généralement de 8 jours de cellule proposée par le directeur du camp et approuvée par le préfet et la Feldkommandatur. Des punitions qui n'empêchent pas cinq d'entre eux de récidiver. Quatre sont retrouvés et la sanction doublée ” (P. Lévy, *ibid.*).

59 Témoignage recueilli par Joseph Valet, “ Gitans et Voyageurs d'Auvergne durant la guerre 1939-1945 ”, *Etudes tsiganes*, 2/1995, p. 216.

ordonnent en particulier aux gendarmeries de les rechercher comme elles s'emploient à diffuser des avis de recherche pour retrouver ceux qui ont quitté leur commune d'assignation à résidence.

« PRIVAS, le 7 Avril 1944

Le Préfet de l'Ardèche à

MM. les Sous-Préfets, Commandant de

Gendarmerie, commissaire spécial et commissaires

de Police du département

à MM. les Préfets des deux Zones

OBJET : Recherches et cessation de recherches

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire rechercher activement le nommé METTER Louis, né le 11 Avril 1918 à Bourg de Péage, titulaire du carnet anthropométrique de nomades n° 102. 849.

En cas de découverte, il y aura lieu de faire conduire l'intéressé au camp de nomades de Saliers (B. du Rh) conformément à la décision de M. le Conseiller d'Etat Secrétaire Général à la Police, en date du 30 Octobre 1943.

Il y a lieu de rechercher également les nommés RIVIERE Rose, née le 9 Février 1917, et RIVIERE épouse SPADE Elisa, née le 24 Mai 1907, qui ont déjà fait l'objet de mon bulletin de recherches du 4 Août 1943.

Par ailleurs, il y a lieu de cesser les recherches concernant le nommé KELLER Albert, né le 2 avril 1914 à Haguenau (Bas-Rhin), l'intéressé ayant été retrouvé.

Le Préfet

J. A MARIACCI »⁶⁰.

Le préfet de la Haute-Loire transmet aux différentes autorités chargées de veiller à son application l'avis de recherches suivant :

“ ETAT FRANCAIS

Préfecture de la Haute-Loire

NOMADES

Le Puy, le 13 Septembre 1943

Le Préfet de la Haute-Loire

à Messieurs les Sous-Préfets de Brioude et d'Yssingaux

Commandant de Gendarmerie, Commissaire de Police, Préfets

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire rechercher la famille de nomades :

- SCHEIT Louis, né le 20 Mai 1898,

60 AD Gironde, 58 W 87 : *Correspondance diverse 1943-1946*. Le nombre d'évasions fut important au camp de Saliers. Sur les recherches entreprises à la suite de ce " bulletin de recherches " adressé par le préfet Mariacci, voir le document du secrétaire général Papon en Annexe 2.

- SCHEIT née ADOLPHE, le 14 Novembre 1893,
- SCHEIT Henriette, née le 24 Octobre 1928,
- SCHEIT Marie, née le 17 Février 1930,
- SCHEIT Georges, né le 2 Avril 1931,
- SCHEIT Huguette, née le 13 Octobre 1932

Cette famille astreinte à résidence à Rosières (Hte-Loire) a quitté cette commune dans la nuit du 31 Août 1943 en abandonnant les carnets anthropométriques dont SCHEIT Louis et SCHEIT Adolphe étaient titulaires.

En cas de découverte, je vous serais obligé de bien vouloir refouler cette tribu sur la commune de Rosières et m'aviser d'urgence.

Le Préfet

Robert BACH »⁶¹.

Il existe une autre raison pour laquelle les nomades recherchés peuvent difficilement échapper à la surveillance des gendarmes. Etant donné qu'ils ont besoin d'aide, les Tsiganes vont tout naturellement rejoindre d'autres membres de leur famille chez qui ils se réfugient. Or, c'est là qu'enquêtent les services de police et de gendarmerie.

Le 16 décembre 1942, Joseph Renard s'évade du camp de Poitiers où il était interné depuis le 10 décembre 1940, venant de Mérignac. La gendarmerie, après avoir reçu des instructions de la préfecture de Bordeaux, envoie un avis de recherches à la brigade de Bourg-sur-Gironde :

« Je vous prie de vouloir bien faire effectuer des recherches en vue de retrouver ce nomade; dans le cas de découverte, il y aura lieu de l'arrêter et de le ramener, sous escorte, au camp de Poitiers.

Renard Joseph répond au signalement suivant :

Taille : 1 m 66

Cheveux : blonds

Yeux : bleus

Visage : Ovale

Vêtu d'un blouson beige, pantalon marron, chapeau vert »⁶².

Trois semaines plus tard, la brigade se rend chez Blanche Ziegler, 21 ans, manouvrière, sœur de Joseph Renard, pour l'interroger :

« Par suite de mesures administratives, mon père, ma mère, mon frère et moi avons été internés au camp de Poitiers.

Pour ma part, après m'être mariée au Camp avec Ziegler, Armand, j'ai bénéficié d'une mesure de clémence, ainsi que mon mari, et nous avons été libérés il y a deux mois.

Depuis cette époque j'ai écrit plusieurs fois au camp à mes parents, mais je n'ai jamais reçu de réponse.

61 AD Gironde, 58 W 87, *ibid.* D'une guerre l'autre, ou de la continuité dans la politique répressive à l'encontre des Tsiganes : une lettre de la préfecture de la Marne du 23 novembre 1943 demande aux préfets de rechercher plusieurs nomades, dont Elizabeth Reinhardt, née au dépôt surveillé de Crest (cf. *supra*, p. 9) le 12 juin 1917 (cf. Arch. dép. de la Drôme, 200 M 431-1), de Paul Reinhardt et Suzanne Adolphe, vanniers ambulants : « (...) Reinhardt Elizabeth, née le 12 juin 1917 à Crest (Drôme). Les intéressés, en instance d'être dotés de carnets anthropométriques de nomades ont quitté leur résidence assignée pour une destination inconnue » (AD Gironde, 58 W 87, *ibid.*, Chalon, le 23 Novembre 1943).

62 AD Gironde, 58 W 87, *ibid.*, Commandant de Gendarmerie Bordeaux, le 7 janvier 1943.

Je n'ai pas revu mon frère depuis ma sortie du camp et il n'est pas venu me voir.

Je n'ai pas de parents dans les environs. J'ai plusieurs frères et sœurs en zone libre mais comme nous ne correspondons pas ensemble je ne puis vous donner aucune adresse ”⁶³.

L'enquête se poursuivra en direction du propriétaire qui loue sa maison aux époux Ziegler afin de savoir s'il les a vus en compagnie d'” un individu au signalement donné ”.

Recours à des sanctions⁶⁴, manque d'aide, danger encouru au moment de franchir la ligne de démarcation, surveillance étroite des forces de police et de gendarmerie, complicité de la population avec les autorités⁶⁵, autant d'obstacles permettant de comprendre les difficultés auxquelles s'exposent les Tsiganes évadés des camps d'internement. Reste enfin le problème posé par les enfants, car les nomades s'évadent en famille, rendant leur fuite beaucoup plus risquée et incertaine, à tel point que des parents hésitent ou y renoncent :

“ Nous-mêmes on voulait s'évader, mais comme nous étions petits, j'avais des frères plus petits que moi, alors mon père a dit qu'avec les gosses on allait être vite pris, quand ils commencent à pleurer... alors on est restés dans les camps, on est tous restés. Les autres se sont échappés mais ils ont été repris ”(Jacques Reinhardt).

“ Bangemenjengre ”

Les Tsiganes internés connaissent donc toutes sortes de “ misères ”. Ce n'est pas par hasard si, après avoir parlé des enfants dans le contexte des évasions, Jacques Reinhardt s'est remémoré le récit qu'il avait entendu tout jeune raconter par sa famille sur le malheur des Manouches, où transparaît le désespoir absolu de la communauté tzigane, prête à tuer un de ses enfants pour survivre :

“ L'Etat voulait tous nous exterminer. Il a envoyé l'armée et les Manouches ont dû se cacher dans les bois. Quand elle les voyait, l'armée les tuait. Parmi les Tsiganes, il y avait une petite fille qui ne faisait que pleurer, pleurer, elle n'arrêtait plus. Les vieux disent : “ Il faudrait prendre cette petite fille et la supprimer. Parce qu'on va tous se faire tuer, elle va tous nous faire tuer ”. Il fallait pas pleurer, il fallait pas crier, il fallait pas faire du bruit. Deux jeunes ont amené la petite fille. Il y en a un qui dit : “ Et si on regardait dans sa tête ? ” Parce qu'elle avait toute une plaque de mal sur la tête, on aurait dit une cuirasse sur la tête. Ils ont cherché, alors ils ont vu de la misère. Ils ont soulevé, et il y avait des asticots. Ils ont sorti ces asticots et la petite fille n'a plus pleuré. Les deux jeunes gens l'ont ramenée au camp. Et c'est là qu'ils ont vu que c'était de la misère. Autrement tous les Tsiganes, ils se faisaient massacrer par l'armée. C'était une armée spéciale, il les appelait en

63 AD Gironde, 58 W 87, *Procès-Verbal de la Brigade de Bourg-sur-Gironde*, 28 janvier 1943.

64 “ Lors des transferts, les évasions sont nombreuses. Les femmes et les enfants sont gardés en otage, mais cela ne décourage pas les évadés qui reviennent au camp les libérer ” (M.-C. Hubert, “ 1940-1946, L'internement des Tsiganes en France ”, *Hommes & Migrations*, p. 37).

65 Si les Tsiganes sont repris, ils le doivent en partie à la complicité active de la population : “ Aussi, les Montreuillais, pendant ces années de guerre, ne sont-ils pas le moins du monde scandalisés par le fait que les nomades soient internés derrière des barbelés à la sortie de leur ville. Que certains s'évadent, ils sont vite dénoncés à la gendarmerie dès qu'ils sont rencontrés, et renvoyés dans le camp ! “ Leurs mœurs particulières ont vite fait se dresser contre eux les fermiers des environs qui les ont reconduits au camp à coups de fourche ” (Arch. nat., F7 15. 101). Que d'autres, pourtant légalement libérés, s'installent dans un village proche, ce sont aussitôt des lettres à la préfecture demandant leur réincarcération ” (J. Sigot, “ L'internement des Tsiganes en France ”, *Etudes tziganes*, 2/1995, p. 168).

Manouche des “ cous tordus ”, bangemenjengre ”.

D’après les explications de Joseph Valet, il s’agit du récit “ O tchavo mit i kirmo ap o chero ”, L’enfant avec un ver sur la tête. “ Le conteur Laurent REINHARDT est maintenant décédé, il était né à Combronde en 1907, ses deux grands-pères Louis REINHARDT (né en 1834) et François REINHARDT (né en 1845) étaient de Reipertswiller (Bas-Rhin) ”⁶⁶.

Dans la note qui accompagne le conte, Joseph Valet écrit : “ Il est difficile de dire à quelle période on peut rattacher ce récit donné pour authentique par défunt Lenz. Est-ce à la période révolutionnaire où s’étaient organisées des “ battues aux Tsiganes ” dans les forêts lorraines ? Qui étaient ces “ bangemenjengre ”, mot que l’on peut traduire par “ gens au cou tordu ” ou “ ceux qui tordent le cou ” ? Certains pensent aux hussards dont le casque orné d’une queue de cheval donnait l’impression qu’ils avaient la tête de travers ”⁶⁷.

A la première question, l’auteur des *Contes manouches* répond aujourd’hui sans hésiter par l’affirmative : « J’ajouterais que tout porte à croire qu’il s’agit bien de ces battues qui eurent lieu près de la frontière allemande et prirent fin à l’arrivée de Napoléon qui ordonna la sédentarisation des Tsiganes près des villages alsaciens. Or Reipertswiller n’est pas très loin des forêts où eurent lieu les massacres »⁶⁸.

“ O tchavo mit i kirmo ap o chero ”

- 1 Ça fait déjà très longtemps, les voyageurs vivaient dans la verte forêt, ils étaient recherchés par les “ bangemenjengre ”.
- 2 Ces méchants gadje tuaient les hommes et attrapaient les femmes et les enfants pour les pendre aux branches des arbres.
- 3 Il y avait une fois des voyageurs cachés aux frontières; chaque jour ils changeaient de place.
- 4 Il y avait avec eux une jeune mère qui portait son bébé dans les bras.
- 5 “ Fais attention à lui, disait son mari, il ne faut pas qu’il crie pour que les gadje nous entendent ”.
- 6 Un jour les hommes ont dit à leurs femmes :
“ La nuit dernière nous sommes allés chercher dans les champs mais il n’y a plus rien.
- 7 L’hiver approche et les gadje ont ramassé les pommes de terre et les raves, il ne reste plus rien.
- 8 Aujourd’hui c’est vous qui irez autour des fermes prendre deux ou trois poules pour que nous ne mourrions pas de faim ”.

66 Même nom et même région d’origine. Il n’est pas surprenant que Jacques Reinhardt ait entendu son grand-père raconter cette histoire : “ J’ai un grand-père qui vient du Bas-Rhin, de l’Alsace ”.

67 Joseph Valet, *Contes manouches*, Clermont-Ferrand, chez l’auteur, Tome 2, 1991, p. 30.

68 “ D’autres contes, m’indique Joseph Valet, comme “ le joli garçon et la jolie fille ”, racontent comment certains manouches échappèrent au massacre, mais cette période les a tous profondément marqués malgré les deux siècles de distance ” (lettre de Joseph Valet). On sait par ailleurs que, près de vingt ans après les expéditions armées organisées, de 1790 à 1793, contre les Tsiganes dans les forêts de Baerenthal, en Lorraine, sur une liste signée le 20 novembre 1809 par le maire de Reipertswiller, énumérant douze patronymes différents, figure la famille Reinhardt (cf. François de Vaux de Foletier, *Les Bohémiens en France au 19e siècle*, pp. 94-95, et la note 1 de la page 95).

- 9 Alors elles y sont allées, la jeune fille a laissé son bébé vers les hommes.
- 10 « Ça fait deux heures que nous sommes parties, a dit une jeune fille, et nous n'avons pas trouvé de ferme ».
- 11 Tout à coup elles ont vu une pauvre maison. Il n'y avait aucun paysan dehors et les fenêtres étaient fermées. Derrière la maison il y avait un poulailler et plein de poules qui couraient dans le jardin.
- 12 “ Prenons-nous quelques poules et sauvons-nous vite, les hommes nous attendent, il est tard ”.
- 13 Mais le chien les a entendues et il a aboyé. Alors le paysan est sorti avec un fusil.
- 14 “ Cavalez-vous, nous sommes perdues, le paysan va nous tuer ”.
- Elles sont revenues vers les hommes. Ceux-ci étaient en colère.
- 15 “ Ton garçon a pleuré sans arrêt, il n'a pas arrêté. Il va nous faire prendre. Fais le taire, ou bien nous l'étranglons.
- Non, non, ne l'étranglez pas. Je le garde avec moi ”.
- 16 L'enfant criait encore plus fort. Elle l'a pris dans ses bras et elle lui a gratté dans la tête.
- 17 Alors elle a senti quelque chose, elle a cherché et elle a trouvé un grand ver.
- Elle l'a enlevé de sa tête et l'enfant n'a plus pleuré.
- 18 Alors ils étaient contents. Ils sont partis plus loin pour que les gadje ne les trouvent pas.
- 19 S'ils ne sont pas morts, ils vivent encore »⁶⁹.

Poitiers-Sachsenhausen

Le malheur des Tsiganes au camp de la route de Limoges à Poitiers ne s'arrête pas là. Un événement dramatique survient en effet le 13 janvier 1943, qui touche l'ensemble des familles internées : 70 nomades, tous des hommes, âgés de 16 à 60 ans, sont envoyés au camp de Royallieu à Compiègne, avant d'être déportés vers l'Allemagne. Si les motifs du transfert restent encore à élucider, nous n'ignorons pas en revanche la vive émotion que produisit cette séparation. Le père Fleury n'assista pas lui-même à ce départ mais son journal s'en fait l'écho, racontant le traumatisme qu'a constitué la séparation forcée des familles : « Les hommes sont partis le mercredi 13 au nombre de 70. Il paraît que la scène du départ a été déchirante. Hurlement des femmes et des enfants (...). Depuis, c'est la prostration, la crainte folle de voir les enfants séparés des mamans, les jeunes filles partir pour l'Allemagne après 16 ans (...) Les hommes sont partis. Certains n'avaient pas de chemise. La plupart avaient des souliers percés. Que va-t-on faire de ces pauvres gens ? »⁷⁰.

Marie Helfrick évoque en des termes assez ressemblants l'épisode du départ : « Ils ont pris les

⁶⁹ Traduit en français par Joseph Valet, *Contes Manouches*, T. 2, pp. 29-30.

⁷⁰ Père Jean Fleury, « Le camp de la route de Limoges à Poitiers », *Monde Gitane*, op. cit., p. 5. Après le départ des hommes et des jeunes, écrit de son côté G. L'Huillier, les femmes tsiganes « étaient inconsolables. Sans nouvelle de leurs hommes, misérables, mal nourries, seulement avec du chou ou des carottes bouillies dans l'eau comme aliment principal et ne touchant même pas leurs maigres rations, nos pauvres nomades sombrèrent dans le désespoir » (G. L'Huillier, « Reminiscences of the Gypsy camp at Poitiers (1941-1943) », *Journal of the Gypsy Lore Society*, n° XXVII, cité et traduit par M.-C. Hubert, *Les Tsiganes en France 1939-1946...*, t. 4, p. 842).

hommes pour les déporter. Tout le monde criait, nous, nos frères, ma mère...on voyait nos frères partir, ils disaient que les Allemands allaient les tuer ».

Son frère, Louis Helfrick, 17 ans, faisait partie des plus jeunes parmi les Tsiganes transférés de Poitiers, dont pas loin de la moitié, 30 exactement, mentionnés sur la « liste des 70 nomades partis travailler en Allemagne en date du 13 janvier 1943 »⁷¹, proviennent du camp de Mérignac :

« Le matin, à l'appel, ils nous ont séparés des familles...les mères criaient, criaient, se précipitaient vers nous, mais les gendarmes les ont repoussées...j'ai été déporté de Poitiers le 13 janvier 1943. Nous étions à peu près 100, avec des vagabonds et des clochards. On nous a déportés dans un camp de travail, le camp de Oranienburg-Sachsenhausen, à trente kilomètres de Berlin. Presque tous sont morts dans le camp, parce que nous étions maltraités. Ils nous punissaient, ils nous mettaient sous la douche froide en hiver, et je suis tombé malade. Ils nous mettaient aussi dans des chariots comme des bêtes... ils s'amusaient, ils nous faisaient courir. J'avais 17 ans...je suis resté cinq ans dans les camps, trois ans en Allemagne et deux ans à Poitiers. Il y en a 7 ou 8 qui ont survécu parmi les 100 qui ont été déportés et plusieurs sont morts deux ou trois mois après leur retour...Quand nous sommes partis de Poitiers, nous étions entassés dans un seul wagon...à Compiègne, ils nous ont fait faire la queue, ensuite dans des blocs, sans manger, on était maltraités. Dans le camp de travail en Allemagne, il y avait beaucoup de Tsiganes allemands, polonais, yougoslaves...on nous envoyait à Berlin pour désamorcer les bombes qui n'avaient pas explosé, heureusement que j'y ai échappé car beaucoup sont morts...ce qu'on nous donnait à manger, c'était des betteraves avec des chiens morts qui avaient été tués...à côté, se trouvait un autre camp, les Allemands y faisaient des expériences sur les êtres humains...j'avais plusieurs cousins avec moi, l'un est mort à 18 ans, trois sont morts dans la journée...(sanglots, cris, pleurs)...à côté il y avait un bloc, pour les réformés du travail, après on les mettait dans le four crématoire ».

Le témoignage de Sylvain Reinhard, né le 14 août 1919, est tout aussi bouleversant :

« Le matin, ils nous ont appelés, les gendarmes. Alors ils sont venus, au mois de janvier, ils nous ont mis à la gare de Poitiers, et direction l'Allemagne. Les gendarmes nous ont escortés jusqu'au train ; à la gare, ce sont les Allemands qui nous ont pris et nous ont mis dans le train.

Nous nous sommes arrêtés à Compiègne. Ensuite, on est partis vers l'Allemagne. A ce moment, j'avais dans les 22 ans. Le train est arrivé à Oranienburg, et ils nous ont amenés au camp de...comment il s'appelle déjà...attendez, le camp de...Sachsenhausen. Quand on est descendus des wagons...ah ! on a été mal reçus, il y avait les SS, les chiens, tout ça, tout...et puis quand on est ressortis du train, on aurait dit que c'était des bestiaux qui sortaient, c'était terrible...« Mettez-vous en rang, mettez-vous cinq par cinq ! », ils hurlaient, nous frappaient...alors on était là, on était mal...après on est rentrés dans le camp. Pendant huit ou dix jours, on faisait de petits travaux, et puis ils nous ont amenés au travail. On réparait les paniers.

Le matin, l'appel était à cinq heures. Tout le monde debout, et après le café, on se retrouvait dans la cour pour l'appel. Ensuite, on partait pour le travail.

Il y avait toujours des punitions...j'étais avec mon cousin Louis et quelques-uns mais pas avec tous les autres, j'étais avec Francis, le frère de Louis, qui avait le même âge que moi. C'était un très

71 Voir la liste en annexe 3. Sur les 70 nomades, 64 seront déportés à Sachsenhausen et 6 reviendront de Compiègne le 4/8/1943.

grand camp. Moi j'ai perdu des frères, ils s'appelaient Nicolas et Georges, qui étaient plus vieux que moi... ils sont morts de la misère... ah ! c'était dur de voir ces frères partir... de la misère. On était cinq frères de la famille à partir là-bas, on est revenus trois en France, et deux sont morts au camp d'Oranienburg...».

Camp de Sachsenhausen. Implantation des Blocks

(Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, *Sachso*, « Terre humaine », Minuit/Plon)

Transitant par Compiègne⁷², les hommes et les adolescents furent ainsi expédiés en Allemagne au camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen, destination nulle part indiquée dans aucune correspondance entre le directeur de Poitiers et la préfecture, ni entre la préfecture et la Feldkommandatur⁷³. Leur arrivée à la gare, que Sylvain Reinhard qualifie de « terrible », dut se dérouler comme la décrit ce résistant, Jean Mélai, déporté deux mois plus tard :

« Quand l'aube enfin apparaît, le convoi s'arrête dans une voie de garage, en dehors d'une gare (...) Quand nous descendons de notre wagon, en caleçon, pitoyables et grotesques, les S.S., tels des fauves, se ruent sur nous, la matraque à la main et frappent à tour de bras. Parmi nous, c'est la panique (...) Frappés de tous côtés, nous nous effondrons les uns sur les autres, au milieu des vociférations, des coups et des insultes. Nous nous regardons hébétés, épouvantés, sans comprendre (...).

La mêlée est indescriptible, ponctuée par les injures des S.S. et les aboiements des chiens que nos tortionnaires ont du mal à maintenir en laisse. Ces bêtes dressées contre nous sont énormes et font des efforts acharnés pour nous approcher. Si la laisse vient à lâcher, le malheureux qui tombe sous leurs crocs est littéralement déchiqueté...

La gare est éloignée du camp. En colonne par cinq, nous partons, abandonnant une vingtaine d'entre nous, blessés ou incapables de faire la route à pied (...). C'est presque en courant que nous faisons le trajet jusqu'au camp, les plus valides soutenant ceux qui ne peuvent plus avancer »⁷⁴.

A l'intérieur de ce vaste camp de dix-huit hectares (deux cent mille prisonniers de vingt nationalités y ont été internés de 1936, date de sa création, à 1945, cent mille y sont morts exterminés), où s'entassaient un nombre important de résistants (allemands, autrichiens, tchèques, russes, polonais, français), de Juifs et de Tsiganes, la vie quotidienne prend des allures d'épouvante.

72 Guy-Pierre Geneuil, écrivain et artiste gitan, a laissé un récit de son passage au camp d'internement de Royallieu à Compiègne. En septembre 1941, il est alors âgé de huit ans, les Allemands viennent l'arrêter, rue des Vertus, dans le quartier du Marais, à Paris, pour le conduire au camp de Royallieu, où se trouvent regroupés différentes catégories d'internés : Juifs, politiques, homosexuels, Gitans de Paris et du Nord de la France. Dans son roman *Le Narvalo*, Guy-Pierre Geneuil raconte en particulier les expériences médicales qui furent pratiquées sur lui à l'infirmerie du camp (cf. G.-P. Geneuil, *Le Narvalo*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1987, pp. 29-32). D'après M.-C. Hubert, « c'est le seul témoignage de l'internement des Tsiganes originaires de Paris au camp de Compiègne et sur la pratique d'expériences médicales sur des Tsiganes en France. Les archives de ce camp ayant été détruites à la Libération, il est impossible de confirmer ou d'infirmer ce témoignage » (M.-C. Hubert, *op. cit.*, t. 4, p. 703).

73 Mais les archives du camp de Montreuil-Bellay en parlent : « Dans les dossiers individuels des familles de ces nomades internées au camp de Montreuil-Bellay entre 1943 et 1945 figure le dossier de huit membres de la famille de Baptistine G. (...) [avec] l'adresse du chef de famille Eugène G., né le 15 février 1913, requis pour travailler en Allemagne : « N° 58432 – Bloch 18 Geb. 15-02-1913 Oranienburg Berlin Konzentrationslager » » (cité par M.-C. Hubert, *ibid.*, t. 3, p. 593).

74 *Sachso*. Au cœur du système concentrationnaire nazi, Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, Paris, Minuit/Plon, « Terre Humaine », 1982, rééd. « Terre Humaine/Poche », 1995, pp. 91-93.

La journée, dès l'appel fait le matin (et le soir) à cinq heures⁷⁵ - dans le froid glacial de l'hiver, le vent, la pluie -, est scandée par le travail et les punitions. La cruauté des gardes et responsables du camp à l'égard des Tsiganes, notamment les Tsiganes allemands, polonais, yougoslaves, demeure encore présente dans le souvenir des survivants. On réservait à ces hommes ainsi qu'aux personnes âgées un travail très dangereux, qui consistait à désagréger à la main des batteries électriques et de grosses piles sèches hors d'usage pour en retirer le cuivre, le zinc, le charbon. La poudre noire du dépolarisant des piles, le bioxyde de manganèse, s'incrustait dans leur peau de manière quasiment indélébile. Les « hommes en noir »⁷⁶, qui reçurent le nom de *Schwarzkommando*, le « kommando noir », encouraient des maladies graves. Au bout d'une semaine, la peau des doigts était complètement brûlée par l'acide qui s'échappait des batteries. La moindre écorchure s'infectait et devenait furoncle ou phlegmon.

Les Tsiganes du *Schwarzkommando* subissaient toutes sortes de brimades : « Le commandant leur signifie qu'ils sont punis pour insuffisance de rendement. Au pas de gymnastique, il leur fait traverser la place d'appel encore éventrée de cratères et de bombes. Les pauvres, en sabots, descendent au fond des trous, remontent, redescendent. Le supplice dure plusieurs heures »⁷⁷.

Alex Le Bihan, du Kommando Heinkel, assiste un soir à une punition du *Schwarzkommando*, retenu sur la place après l'appel : « Toute la meute hurlante des S.S. se rue sur eux, les fait ramper, marcher à croupetons, se rouler par terre. Ils tirent des coups de feu pour les effrayer. Cela se prolonge pendant une heure. Ils sont anéantis. (...). Leur aspect sale et noir les désigne d'emblée aux surveillants qui les pourchassent comme des pestiférés. Il faut un moral de fer et des ressources physiques incroyables pour résister »⁷⁸.

La barbarie qui sévit au camp de Sachsenhausen culmine avec les expériences pratiquées par des médecins nazis sur les êtres humains⁷⁹ et l'assassinat en masse de prisonniers, gazés puis brûlés dans des crématoires⁸⁰.

Une des spécialités de Sachsenhausen : le supplice infligé à des détenus qui sont suspendus par leurs mains attachés dans leur dos ; la mort peut survenir assez vite par étouffement si la victime n'a pas la force de lutter.

(Marcel Ruby, *Le Livre de la Déportation*, R. Laffont)

75 Cf. *Sachso, ibid.*, le sous-chapitre *Au rythme des appels*, pp. 106-114.

76 Cette noirceur comme signe de malédiction touchant les Tsiganes remonte loin : un chroniqueur allemand de la fin du Moyen Age - ceux de France ou d'Italie disent la même chose -, sensible à la norme dont se réclame le système de pensée blanco-chrétien, n'écrivait-il pas déjà au sujet des « Zuginer » qu'ils étaient « *nigredine informes* » (Albert Krantz, *Saxonia*, Francfort, 1520, cité par Paul Bataillard, *De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe*, Paris, Firmin Didot Frères, 1844, p. 23, note 5), hideux par leur couleur noire ?

77 Témoignage de René Pape, cité dans *Sachso, op. cit.*, p. 221.

78 *Sachso, ibid.*, p. 221.

79 Cf. *Sachso*, pp. 290-293 (*Piqûres de benzine et expériences*); Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, p. 819.

80 A l'intérieur du camp se trouvait une « station Z », qui comprenait chambres à gaz, crématoires, stand de tir pour les fusillades : *Sachso*, p. 21.

Paul Sakowski, un des bourreaux du camp, montre en 1945, devant la commission d'enquête soviétique, le système déclenchant l'arrivée des gaz dans la chambre à gaz. (Marcel Ruby, *ibid.*)

La quadruple potence de la station Z : un mécanisme permettait de tirer en même temps sur les quatre cordes et de tuer simultanément les quatre victimes. (Marcel Ruby, *ibid.*)

A partir du 21 avril 1945, tandis que les troupes soviétiques pénètrent dans Berlin, le camp est évacué. « Quand on a évacué le camp, explique Sylvain Reinhard, les Allemands nous ont fait marcher à pied, pendant une quinzaine de jours...celui qui pouvait pas marcher, on le tuait »⁸¹.

Combien de Tsiganes du convoi de Poitiers ont-ils survécu ? Sept ou huit, si l'on s'en tient au chiffre donné par l'un des survivants⁸². Ou peut-être davantage ? Encore faut-il ajouter que certains d'entre eux décèdent peu de temps après être revenus en France. C'est le cas de Philippe Weiss, hospitalisé dès son retour pendant trois ans, qui meure à l'âge de 39 ans : « Il est rentré bien après qu'on soit revenus de Montreuil-Bellay, raconte son fils Eugène. Mais on ne le connaissait même plus, il est venu nous retrouver...mon père nous a dit qu'ils crevaient de faim et que beaucoup de copains étaient morts...il est mort à l'âge de 39 ans, quelques années après son retour...il a été hospitalisé trois ans à Pessac près de Bordeaux où il est mort ». Sa fille, Philippine, qu'il ne connaîtra pas, mourra quant à elle à l'âge de deux ans au camp de Montreuil-Bellay.

Alphonse Reinhardh, le père de Jacques, reviendra lui aussi, en juin 1945, mais sans son fils aîné Michel, 18 ans, mort d'épuisement et de faim, et dont le corps sera brûlé dans un four crématoire : « Quand on m'a annoncé la nouvelle que mon père était rentré, je m'en souviens encore...c'était à l'époque des cerises...j'étais sur un cerisier, alors j'ai sauté du haut de l'arbre...j'ai couru...mon père était là, il était tout enflé, les jambes, le visage...sans doute à cause de l'œdème » (Jacques Reinhardh). Assigné à résidence dans la commune de Saint Aignan (Gironde), là même où il l'avait été une première fois avant son internement, en vertu du décret promulgué le 6 avril 1940⁸³, Alphonse Reinhardh ne survivra que quelques années. D'autres – au

81 Cf. *Sacho*, pp. 519-536.

82 Parmi lesquels Jean Duville et Jean Henricque (cf. Sophie Paisot-Beal, Roger Prévost, *La Morellerie*, in *Histoire des camps d'internement en Indre-et-Loire 1940-1944*, La Simarre, 1993, pp. 51, 53 ; Jacques Sigot, « La dernière guerre et les camps de nomades », *Etudes tsiganes*, n° 3, 1987, pp. 35, 38).

83 Ce décret, abrogé seulement le 10 mai 1946, interdit la circulation des nomades sur la totalité du territoire métropolitain pour la durée de la guerre, les enjoignant « de se rendre dans une localité où ils seront tenus à résider sous la surveillance de la police » (article 2). D'abord assigné à résidence à Saint Aignan (arrêté préfectoral du 30 mai 1940), donc soumis à ce titre aux contrôles de la brigade de Villegouge, et, comme on sait, interné à Mérignac et Poitiers puis déporté en Allemagne, Alphonse Reinhardh se voit de nouveau, mais un an ou presque après la Libération et un mois après l'arrêt des hostilités, assigné à résidence par le préfet Jouany et placé sous la surveillance de la même brigade de gendarmerie : « Nous (...) gendarme de Villegouge en visite de Commune à St AIGNAN (Gironde) avons reçu la déclaration suivante de : Reinhardh, Alphonse, né le 2 avril 1893 à Charlaval (Eure), demeurant à SAINT AIGNAN (Gironde) : « Je reconnais avoir reçu notification de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la

moins deux personnes – vivent encore aujourd’hui. Mais à quel prix ? Au prix d’une souffrance intérieure inguérissable. Celle dont parle Sylvain Reinhard : « Je pense toujours au camp, on peut pas...ça revient...on est obligés d’y penser, c’est inoubliable ».

Vers le soir, après mon entretien avec les familles Reinhard(h), j’ai repris ma voiture. Il m’a fallu bien de la chance pour retrouver mon chemin. J’étais perdu. C’était le samedi 5 décembre 1998, j’en suis sûr. France-Culture rediffusait au même moment une pièce radiophonique de Liliane Atlan, *Les Mers rouges*, qui est un chant à la mémoire des Juifs de Salonique exterminés à Auschwitz. J’ai entendu alors ces paroles dites en préambule par l’auteur de la pièce : « Les camps, ceux qui n’y sont pas rentrés n’y rentreront jamais, ceux qui y sont rentrés n’en sortiront jamais ».

Carte de déporté politique⁸⁴ de Sylvain Reinhard

Gironde du 28 juillet 1945, m’astreignant à résider avec ma famille dans la commune de Saint Aignan (Gironde) » (Arch. dép. Gironde, 58 W 87 : *Nomades. Correspondance diverse 1943-1946*, Procès-Verbal, Brigade de Villegouge, le 10 août 1945).

84 En 1948, le Parlement français vote deux lois portant statut : l’une, « des déportés et internés de la Résistance », arrêtés « pour acte qualifié de résistance à l’ennemi » (Loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, Journal officiel du 8/08/1948) ; l’autre, « des déportés et internés politiques », catégorie englobant tous les autres internés et déportés (dont les Juifs et les Tsiganes), « incarcérés ou internés dans une prison ou un camp de concentration » (Loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 définissant le statut et les droits des déportés et internés politiques). L’expression de « déporté et interné politique » se trouve ainsi vidée de tout sens précis alors que, fait symptomatique, la spécificité de l’internement et de la déportation juive et tsigane est gommée, totalement absente des débats (sur ce point, je me permets de renvoyer à mon étude, *Un refoulé de l’histoire sous la catégorie de « déporté et interné politique » appliquée aux Tsiganes après la Seconde Guerre mondiale*, à paraître dans *Etudes tsiganes*, 1999/1, volume 13, *L’internement (II) : des lieux de mémoire. Le colloque d’Arc-et-Senans*, pp. 165-170).

Annexe 1 : Rapport du directeur du camp de Beaudésert Mérignac, 2 décembre 1940

(source : arch. dép. de la Gironde, 58 W 82 : *Rapports du directeur du camp*)

« Préfecture de la Gironde
CAMP de NOMADES
BEAU-DESERT-MERIGNAC

Rapport du 2 décembre 1940

Nuit sans incident

- 5h-30 Arrivée de M^r Macq et de M^r Lecointe par auto, mise à leur disposition, par le lieutenant de gendarmerie.
- 5h-45 Arrivée du lieutenant de gendarmerie ; le service d'ordre, en place depuis hier au soir a été renforcé ; M^r Macq remercie le lieutenant de gendarmerie d'avoir bien voulu mettre sa voiture à notre disposition, et de sa bonne collaboration depuis l'ouverture du Camp.
- 5h-45 Distribution de vivres aux 5 premiers groupes devant partir (4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e).
- 6h-00 Les deux cars arrivent ; ces 5 groupes sont chargés et arrivent à Bordeaux-Bastide sans incident. M^r Lecointe les accompagne, distribue du lait bouilli par le fournisseur, des pommes et des mandarines aux femmes et aux enfants.
- 7h-00 Distribution de vivres aux cinq derniers groupes (9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e).
- 8h-00 Les deux cars reviennent ; les groupes sont chargés et arrivent à Bordeaux-Bastide sans incident. M^r Lecointe s'est mis en liaison avec M^r Zambelli, inspecteur principal de police spéciale, chargé de l'embarquement et s'est assuré que tout le camp de nomades sera embarqué comme prévu.
- 11h-00 M^r Lecointe arrive au camp, sa mission terminée, et rend compte à M^r Macq de la façon très satisfaisante dont se sont effectués les divers déplacements.
- 11h-00 Un camionneur vient livrer un baraquement.
- 11h-30 M^r Macq téléphone à M^r Merville pour savoir ce qu'il faut faire des 15 chiens errants (environ); ils seront enlevés par les soins de la fourrière municipale.
- 12h-00 Effectif nourri pour ce soir : 217
Visite de M^r le lieutenant de gendarmerie venu organiser le service restreint de garde.
- 17h-00 Jusqu'à nouvel ordre, deux gendarmes assureront en permanence la garde du Camp.

Beaudésert le 2-12-40
M^r Macq directeur du Camp ».

Annexe 2 : Avis de recherches de nomades évadés du camp de Saliers

(arch. dép. de la Gironde, 58 W 87 : *Correspondance diverse 1943-1946*)

« 10 Novembre 1943

Délégué

L'intendant

Régional de Police à Bordeaux

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli :

1° - copie d'une circulaire que je viens de recevoir de M. le Préfet de l'Ardèche au sujet de la recherche ou de la cessation de recherches des nommés

WETER, Louis,

RIVIERE, épouse SPADE, Laurence,

RIVIERE, épouse SPADE, Elisa,

RIVIERE, Rose,

Evadés du camp de nomades de Saliers (Bouches-du-Rhône) ;

2° - le texte d'une circulaire télégraphique, en date du 30 Octobre, de M. le Chef du Gouvernement, Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, au sujet d'évasions de nomades du camp de Saliers.

Je vous prie de vouloir bien donner, aux services placés sous vos ordres, y compris les services de gendarmerie, toutes instructions :

1° - pour que les nommés WETER, Louis, RIVIERE, Rose et RIVIERE, épouse SPADE, Elisa, soient activement recherchés et reconduits, en cas de découverte, au camp de Saliers ;

2° - pour que me soient signalés, d'urgence, les autres individus ayant quitté irrégulièrement ce centre.

Pour les recherches appartenant à cette dernière catégorie, vous aurez à m'adresser, le cas échéant, toutes précisions utiles en vue de leur internement.

P^f Le Préfet Délégué

Le Secrétaire Général

Signé Papon ».

Annexe 3 : Liste des nomades du camp de Poitiers déportés le 13 janvier 1943 au camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen

(source : arch. dép. de la Vienne, 104 W 3 : Correspondance du 2 mars 1943 entre le chef de camp et le préfet de la Vienne. *Liste des nomades partis travailler en Allemagne en date du 13 janvier 1943*)

« BONNET Joseph, 10/9/1897, arrivé le 23/1/41 de Banzac en Gironde.
GRAFF Charles, 21/8/21, arrivé le 10/12/40 de Gironde [Mérignac].
GRAFF Raphaël, 12/3/25, Idem.
BAUER Antoine, 16/1/10, maquignon, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.
BOGEY Jacques, 23/2/24, vannier, arrivé le 5/10 40 de Saint-Benoît dans la Vienne.
BOGEY Eugène, 4/1/07, fondeur, arrivé le 5/12/40 de Poitiers.
BOGEY Jean, 26/3/23, Idem.
BRIESTER Pierre, 21/10/16, Idem.
BAYER André, 7/3/1898, manœuvre, arrivé le 17/2/41 de la prison de Poitiers.
BOTTINEAU Marcel, 31/3/1891, journalier, arrivé le 14/2/41 de la prison de Niort.
BRIGAND Albert, 13/11/19, manœuvre, arrivé le 17/2/41 de la prison de Poitiers.
GEOFFRIT Eugène, 13/2/13, bimbeltier, arrêté le 28/10/40 en Vendée et arrivé le 5/12/40 de Boussais.
BOUCHET Roger, 7/4/20, cultivateur, arrivé le 18/6//42 du camp des Alliers.
CHEVALIER Pierre, 1/9/1893, vannier, arrivé le 5/12/40 des Deux-Sèvres.
CARILLO José, 6/10/09, vacher, arrivé le 12/5/41 de l'Eure, **revenu le 4/8/43**[de Compiègne] et transféré le 2/12/43 dans l'organisation Todt à la Pallice.
VILLA-CARRASCO Raphaël, 11/10/11, terrassier, arrivé le 10/7/42 de Charente, **revenu le 4/8/43**.
DUVILLE Julien, 17/6/1892, arrivé le 5/12/40 de Boussais.
DUVILLE Pierre, 23/11/19, Idem.
DUVILLE Jean, 11/1/1894, Idem.
DAVIAUD Georges, 7/12/16, manœuvre, arrivé le 11/3/42 de la prison de Niort.
FLORES CAMPOS Pierre, 7/4/17, vannier espagnol, arrêté le 2/5/40 et arrivé 10/12/40 de Gironde [Mérignac].
FERNANDEZ Trinida, 3/05, arrivé le 10/12/40 de Mérignac, **revenu le 4/8/43**.
FERNANDEZ Pascal, 17/6/03, vannier espagnol, arrivé le 10/12/40 de Mérignac, **revenu le 4/8/43**.
HELFRITT Charles, 26/9/03, fleuriste, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.
HENRIQUE Charles, 13/11/02, vannier, arrivé le 5/12/40 des Deux-Sèvres.
HENRIQUE Jean, 16/4/26, fils, Idem.

HENRIQUE Nicolas, 16/1/1900, est en Allemagne d'après le dossier de sa fille.

HELFRICK Francis, 26/4/21, ouvrier agricole, arrêté le 30/5/40 et arrivé le 10/12/40 de Gironde[Mérignac].

HELFRICK, Louis, 16/4/24, frère, sans profession, Idem.

KLEIN Adolphe, 24/6/1895, vannier, arrivé le 5/12/40 de Poitiers.

KLEIN Louis, 16/4/25, fils, Idem.

KO CHOUK KING, 9/8//12, marchand ambulant chinois, arrivé le 7/10/41 de Poitiers.

LENESTOUR Germain, 15/4/1898, vannier, arrivé le 5/12/40 des Deux-Sèvres.

LEHMANN Eugène, 15/12/21, arrivé le 5/12/40 des Deux-Sèvres.

LEHMANN Jean, 1/10/19, frère, Idem.

LAINÉ André, 19/3/1895, ramoneur, arrivé le 14/3/41 de la prison de Niort (seul).

LANGLOIS Fernand, 24/9/04, manœuvre, arrivé le 14/2/42 de la prison de Niort.

MATTIOSKY Stépan, 11/7/1895, cultivateur tchécoslovaque, arrivé le 26/6/41 de la Sarthe.

ORIEUX Clovis, 11/6/12, rempailleur, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

PASQUEREAU Emile, 22/10/04, chaisier, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

PASCAL Joseph, 28/5/08, raccommodeur vaisselle, arrêté le 25/1/41 et arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

PENARROYA Raphaël, 20/3/14, tailleur, arrivé d'Angoulême, **revenu le 4/8/43**.

REINHARD Sylvain, 14/8/19, vannier, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

REINHARD Nicolas, 20/12/13, frère, Idem.

REINHARD Georges, 15/10/12, frère, Idem.

REINHARD Bernard, 11/10/09, frère, Idem.

REINHARD Jacques, 13/12/06, frère, Idem.

LAGRENE Joseph, musicien, arrivé le 10/12/40 de Mérignac, **revenu le 4/8/43**.

REINHARDH Alphonse, 2/4/1893, vannier, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

REINHARDH Michel, 19/7/25, fils, Idem.

RUEAU Jules, 25/5/02, vannier, arrivé le 5/12/40 des Deux-Sèvres.

SAUZER Jean, 12/5/08, marchand de fleurs, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

SCHIRCK Alexandre, 3/1/10, chaisier, arrivé le 14/10/40 de Mérignac.

SIMON Louis, 11/3/1898, terrassier, arrivé le 11/1/41 de Poitiers.

SIMON Léon, 16/12/24, fils, Idem.

TCHAO YAO TSUM, 1897, marchand ambulant chinois, arrivé le 7/10/41 de Poitiers.

TAPIA Antonio, 13/3/23, arrivé le 8/8/42 de la prison de Châlon.

VINCENT Charles, 29/3/1883, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

VINCENT Léon, 14/2/20, chaisier, Idem.

GALLY Henri, 13/3/24, arrêté le 5/6/40, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

WINTERSTEIN Louis, 7/8/1899, artiste de cirque, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

WINTERSTEIN Georges, 16/12/21, fils, Idem.

WINTERSTEIN Jean, 4/4/26, fils, Idem.

WINTERSTEIN Georges, 10/5/11, musicien, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

WEISS Eugène, 25/08/07, forain, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

WEISS Philippe, 4/12/09, frère, vannier, arrivé le 5/12/40 de Mérignac.

ZIEGLER Pierre, 10/3/08, rempailleur de chaises, arrivé le 10/12/40 de Mérignac.

LEROY Louis, 1/6/06, manœuvre, arrivé le 19/11/42 de Poitiers ».

Bibliographie des ouvrages cités

Asséo, Henriette, *L'Eglise catholique en France et les Bohémiens*, à paraître dans l'ouvrage collectif *L'Eglise catholique et les Tsiganes*, Centre de Recherches Tsiganes Université Paris V, Paris, collection « Interface ».

Bataillard, Paul, *De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe*, Paris, Firmin Didot Frères, 1844.

Borrow, George, *Lavengro*, Londres, 1ère éd. 1851, Traduit de l'anglais par André Fayot, Paris, José Corti, 1996.

Brubaker, Rogers, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, 1992, Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Bardos, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin.

Filhol, Emmanuel, *Les Tsiganes dans les camps sous l'Occupation : témoignage d'un Manouche interné à Mérignac Beaudésert*, colloque du CERHIM (Centre Régional d'Histoire de la Mémoire de la Déportation et de la France de Vichy) dirigé par Paul Lévy, *La vie quotidienne en France sous l'Occupation*, Confolens, 22-23 octobre 1999, à paraître.

Filhol, Emmanuel, « Un refoulé de l'histoire sous la catégorie de « déporté et interné politique » appliquée aux Tsiganes après la Seconde Guerre mondiale », *Etudes tsiganes*, 1/1999, volume 13, *L'internement (II) : des lieux de mémoire. Le colloque d'Arc-et-Senans*, pp. 165-170.

Fleury, Jean, « Le camp de la route de Limoges à Poitiers », *Monde Gitane*, 1974, n° 31, pp.1-7.

Geneuil, Guy-Pierre, *Le Narvalo*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1987.

Hilberg, Raul, *The Destruction of the European Jews*, 1985, Traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra et André Charpentier, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988.

Hubert, Marie-Christine, « 1940-1946, l'internement des Tsiganes en France », *Hommes & Migrations*, Juin-Juillet 1995, *Tsiganes et Voyageurs*, pp. 31-37.

Hubert, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France 1939-1946. Assignation à résidence, Internement, Déportation*, 4 Tomes, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, sous la direction du Professeur Jean-Jacques Becker, Université Paris-X-Nanterre, Décembre 1997, 942 p.

Hubert, Marie-Christine, « L'internement des Tsiganes : un premier pas vers leur socialisation ? », *Revue d'Histoire de la Shoah*, Janvier-Avril 2000, n° 168, pp. 107-139.

Journal d'un Bourgeois de Paris, de 1405 à 1449, Texte original et intégral présenté et commenté par Colette Beaune, Paris, Le livre de Poche, « Lettres Gothiques », 1990.

Le camp de Rouillé, réserve d'otages... Les barbelés de Vichy, Amicale de Châteaubriant - Voves - Rouillé, Mairie de Saint-Ouen, Mai 1994.

Lévy, Paul, *Un camp de concentration français : Poitiers 1939-1945*, Paris, Sedes, « Regards sur l'histoire », 1995.

Lévy, Paul, « Les Tsiganes de Poitiers : du stationnement à l'internement (décembre 1940- mai 1941) », *Etudes tsiganes*, 1996, n° 1, pp. 47-51.

L'Huillier, G., « Reminiscences of the Gypsy camp at Poitiers 1941-1943 », *Journal of the Gypsies Lore Society*, n° XXVII, pp. 36-48.

Nouvelle Encyclopédie Théologique, Tome 37, Publiée par l'Abbé Migne, Paris, Petit-Montrouge, 1851-1859.

Paisot-Beal, Sophie, Prévost, Roger, *La Morellerie*, in *Histoire des camps d'internement en Indre-et-Loire 1940-1944*, La Simarre, 1993, pp. 46-53.

Peschanski, Denis, avec la collaboration de Marie-Christine Hubert et Emmanuel Philippon, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris, CNRS Editions, " Histoire - 20^e siècle ", 1994.

Ruby, Marcel, *Sachsenhausen*, in *Le Livre de la Déportation*, Paris, R. Laffont, 1995, pp. 237-264.

Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi, Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, Paris, Minuit/Plon, « Terre Humaine », 1982, rééd. « Terre Humaine/Poche », 1995.

Sigot, Jacques, *Un camp pour les Tsiganes... et les autres. Montreuil-Bellay 1940-1945*, Bordeaux, Ed. Wallada, 1983, édition revue et enrichie publiée en 1994 sous le titre *Ces Barbelés Oubliés par L'Histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres. Montreuil-Bellay 1940-1945*.

Sigot, Jacques, « La dernière guerre et les camps de nomades », *Etudes tsiganes*, n° 3, 1987, pp. 29-38.

Sigot, Jacques, " L'internement des Tsiganes en France ", *Etudes tsiganes*, 2/1995, Volume 6, *France, 1939-1946. L'internement des Tsiganes*, pp. 29-195.

Valet, Joseph, *Contes Manouches*, 2 Tomes, Clermont-Ferrand, chez l'auteur, 1991.

Valet, Joseph, " Gitans et Voyageurs d'Auvergne durant la guerre 1939-1945 ", *Etudes tsiganes*, 2/1995, pp. 211-219.

Vaux de Foletier, François de, " La Grande Rafle des Bohémiens du Pays Basque sous le Consulat ", *Etudes tsiganes*, Mars 1968, n° 1, pp. 1-27.

Vaux de Foletier, François de, *Mille ans d'histoire des Tsiganes*, Paris, Fayard, 1970.

Vaux de Foletier, François de, *Les Bohémiens en France au 19^e siècle*, Paris, J.-C. Lattès, 1981.

Vaux de Foletier, François de, *Le Monde des Tsiganes*, Paris, Berger-Levrault, 1983.

